

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JUIN 2015**

Le 25 juin 2015 à 21h00, les membres du Conseil municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 12 juin 2015.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme SOUGMI, Mme BENBELKACEM, M. GIRIER, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BOYAU, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. TRAORE, Mme AMOURA, M. LOISON-ROBERT, M. PIARD, Mme BOYER-PESCHAUD, M. WEBER-GUILLOUET, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, M. REISSER.

Membres représentés :

Mme EL MALKI par M. GIBLIN
Mlle ALESSANDRINI par M. LOISON-ROBERT
M. CHAPPELLIER par Mme BRISSARD-AMOURA
M. BANBUCK par M. NICOLLE (en début de séance)
Mme POISAT par Mme SOUGMI
Mme BASSEZ par M. GUILLAUD-BATAILLE
Mme MERSALI par M. VOT
M. ROUSSEAU par M. PIARD (en début de séance)
M. HASSANI par M. AUBAGUE
Mme CAPUANO par M. REISSER

Secrétaire de séance :

M. GIBLIN

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Luc LAURENT

Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer notre séance.

Je vous propose tout d'abord de désigner un secrétaire de séance. Monsieur Jérôme Giblin est candidat. Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Il n'y en a pas*). Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Je vous remercie. Monsieur Jérôme Giblin est donc élu à l'unanimité.

Je vous propose maintenant d'approuver le procès-verbal de la séance du 16 avril 2015. Y a-t-il des observations ? (*Il n'y en a pas*). Je le mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35
Pour : 35
Contre : 0
Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité. Il sera donc mis en ligne sur le site Internet de la Ville. Je vous propose d'entamer l'examen de notre ordre du jour.

N°2015-027. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Jean-Luc LAURENT

Monsieur Yohann Marcet m'a adressé le 17 avril dernier par courrier la démission de son mandat de conseiller municipal. Il occupait cette fonction depuis le 4 avril 2014. Monsieur Yohann Marcet avait été élu sur la liste « Un nouveau souffle pour le Kremlin-Bicêtre », opposition municipale UMP et divers droite.

Les textes relatifs au remplacement d'un conseiller municipal dans les communes de plus de 3 500 habitants stipulent qu'en cas de vacance de siège, le suivant sur la liste remplace automatiquement le conseiller démissionnaire figurant sur la même liste.

Le suivant de la liste, Monsieur Pascal Reisser, a été sollicité et m'a fait savoir qu'il acceptait cette fonction. Il devient donc conseiller municipal. Monsieur Pascal Reisser m'a informé qu'il s'inscrivait au sein du groupe « Un nouveau souffle pour le Kremlin-Bicêtre », opposition municipale UMP et divers droite. Je le déclare donc installé dans ses fonctions.

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

N°2015-028. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES GROUPES D'ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Jean-Luc LAURENT

Nous venons d'accueillir Monsieur Pascal Reisser en qualité de conseiller municipal suite à la démission de Monsieur Yohann Marcet. Il convient donc de mettre à jour la composition des différents groupes d'élus du Conseil municipal, conformément à l'article 13 du règlement intérieur du Conseil.

Je vous demande de prendre acte de la nouvelle composition qui vous a été transmise par rapport. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Pascal REISSER

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, chers Kremlinois.

Je tenais tout d'abord à vous faire part de ma profonde émotion et vous assurer combien je mesure ce soir la responsabilité que vous venez de me confier, vis-à-vis de toutes les citoyennes et de tous les citoyens.

Mon collègue Yohann Marcet a décidé de démissionner pour des raisons personnelles hautement justifiées et louables. Je tiens donc à lui rendre un hommage appuyé pour son geste et pour la qualité de son travail politique. En tant que citoyen du Kremlin-Bicêtre, je souhaiterais par ces mots vous dire ma joie d'être de nouveau parmi vous au Conseil municipal. Etre conseiller municipal est être au service des Kremlinoises et des Kremlinois, ainsi qu'au service de vous tous, élus de Bicêtre, que vous apparteniez à la majorité ou à l'opposition.

J'ai toujours été passionné par la ville du Kremlin-Bicêtre depuis tout petit. J'ai un attachement sans faille pour cette ville qui m'a vu naître, où j'ai fait mes études, où j'ai été marié dans la salle juste à côté par une conseillère municipale de votre majorité en 2000, et où j'ai été élu lors du mandat précédent de 2012 à 2014.

Avec notre groupe « Un nouveau souffle pour le Kremlin-Bicêtre », nous poursuivrons notre rôle d'opposition réelle mais constructive, aux côtés de nos collègues de la majorité municipale, dans un climat de respect mutuel et de travail, ainsi que pour l'intérêt général tel qu'il règne aujourd'hui au sein de notre Conseil, majorité et oppositions comprises. Etre élu est une mission souvent très difficile. Cependant, elle apporte beaucoup de bonheur. Pour la mener à bien, je devrais donc être près des gens et surtout les aimer. Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT

Je vous souhaite la bienvenue pour ce retour au sein du Conseil municipal. Je ne doute pas que vous prendrez à cœur la responsabilité que vous reprenez à compter de ce soir. Y a-t-il d'autres interventions ? (*Il n'y en a pas*). Je vous propose donc de prendre acte de cette nouvelle composition.

Le Conseil municipal prend acte de cette délibération.

N°2015-029. MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS ET INSTANCES MUNICIPALES**Jean-Luc LAURENT**

Suite à la démission de Monsieur Yohann Marcet et de l'installation de Monsieur Pascal Reisser en qualité de conseiller municipal, il s'avère nécessaire de proposer des changements dans la représentation des élus au sein de la commission municipale dans laquelle Monsieur Marcet était désigné, conformément à notre règlement intérieur. Je vous propose donc de désigner Monsieur Pascal Reisser en remplacement de Monsieur Yohann Marcet à la commission municipale n°1 (finances, personnel, administration générale, tranquillité publique).

Y a-t-il des observations sur ce rapport ? (*Il n'y en a pas*).

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Monsieur Pascal Reisser est donc élu à l'unanimité à la commission n°1.

N°2015-030. ARRÊT DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE**Jean-Marc NICOLLE**

Bonsoir à toutes et à tous. Je m'en excuse par avance auprès du public, mais je suis obligé de vous lire le rapport dans sa totalité pour des raisons règlementaires.

Par délibération du 26 juin 2014, la municipalité a engagé une révision de son Plan Local d'Urbanisme approuvé le 20 octobre 2005 et modifié à trois reprises les 28 mai 2009, 29 mars 2012 et 16 décembre 2014.

La phase d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est aujourd'hui achevée. Aussi convient-il de procéder à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme après avoir rappelé les conditions dans lesquelles s'est déroulée cette élaboration, faisant suite notamment à la concertation ainsi qu'au débat en Conseil municipal du 16 avril 2015 sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

1. La phase de concertation préalable

Conformément à la délibération du 26 juin 2014 et aux dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, la procédure de concertation avec la population pendant toute la durée de l'étude et jusqu'à l'arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée selon les modalités qui suivent.

Depuis la fin d'année 2014, un registre est mis à disposition du public en mairie aux horaires d'ouverture habituels, et une adresse mail dédiée aux idées, suggestions et observations a été spécifiquement créée.

Les derniers numéros (n°172, 173, 174 et 175) du journal municipal « Le Kremlinois » ont permis une diffusion de l'information nécessaire à la concertation et présentant au fur et à mesure l'état d'avancement de l'élaboration du PLU ainsi que les réflexions engagées par la municipalité pour définir le projet de développement urbain à échéance 2030.

Ces informations relatives à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme ont également été relayées par le site internet de la ville où une page, « Kremlin-Bicêtre horizon 2030 », lui est dédiée. Elle permet de suivre toutes les étapes du projet de révision du PLU, en proposant notamment les diaporamas présentés au cours des réunions publiques ainsi qu'une synthèse filmée des principales interventions au cours de ces mêmes réunions.

Une lettre d'information a également été consacrée à la révision du PLU et distribuée à l'ensemble des habitants. Ainsi, à ce jour, 3 numéros ont été diffusés :

- Le premier numéro expliquant les enjeux et les objectifs de la révision du PLU ;
- Le second numéro exposant le contenu des trois ateliers urbains thématiques auxquels étaient conviés les Kremlinois ;
- Le troisième numéro présentant les axes et orientations du futur PADD et qui ont fait l'objet d'un débat en Conseil municipal.

Trois réunions publiques ont eu lieu le 10 février, le 1^{er} avril et le 18 juin 2015 :

- La réunion du 10 février 2015 a lancé la concertation en expliquant les raisons et les enjeux de la révision du PLU, son organisation, le calendrier et les temps forts de la concertation. Un point particulier a également été présenté sur le projet du « Ruban vert » de mise en valeur et développement des espaces ouverts de la Ville et d'amélioration des cheminements, dans un esprit de mise en réseau avec les territoires voisins.
- La réunion du 1^{er} avril 2015 avait pour but de revenir sur les échanges qui se sont déroulés lors des trois ateliers des 5, 7 et 10 mars 2015 auxquels ont participé les Kremlinois, afin d'alimenter la construction du PADD. Un document a été projeté réunissant les thèmes abordés, ainsi que les attentes et les propositions des habitants pour construire le Kremlin-Bicêtre de demain.
- La troisième réunion publique du 18 juin 2015 a été l'occasion de présenter le scénario prospectif à l'horizon 2030, les orientations d'aménagement et de programmation ainsi que le plan de zonage. Cette réunion a permis de rendre compte des choix retenus devant être présentés au Conseil municipal de ce soir.

Les participants ont essentiellement interrogé la Municipalité sur les points suivants :

- Sur le scénario prospectif ont été demandées des précisions sur le taux de logements sociaux ;
- Concernant les orientations retenues pour l'aménagement du quartier sud-ouest, les questions ont porté sur le périmètre du secteur de projet, sur les hauteurs, sur les échéances de réalisation, sur le maintien de la population existante et sur les démolitions des paliers.

- Sur le projet de Ruban vert, la Municipalité a été sollicitée sur la nature des aménagements prévus, sur le maintien de la circulation automobile et sur les délais de réalisation.
- S'agissant du zonage et du nouveau règlement d'urbanisme, les interrogations ont porté sur les contraintes et les possibilités d'extension du bâti existant.

Pour faire suite à cette réunion et répondre à la demande de nombreux participants, le projet de PLU pourra être consulté sur le site Internet de la ville et des extraits seront présentés dans le cadre de l'exposition en cours.

Ces réunions ont fait l'objet d'articles permettant d'informer et de convier les citoyens à celles-ci dans le journal municipal ainsi que sur le site internet de la ville et par distribution de « flyers ».

Par ailleurs, La municipalité a souhaité impliquer plus encore les Kremlinois dans l'élaboration de son PLU par le biais de trois ateliers urbains thématiques organisés les 5, 7 et 10 mars 2015 qui ont permis l'organisation de séances de travail et de réflexion pour nourrir le diagnostic territorial et alimenter le projet de territoire. Ces ateliers se sont déroulés selon les dates et thématiques suivantes :

- Le jeudi 5 mars 2015, de 20h à 22h « Quelle place pour le Kremlin-Bicêtre dans le Grand Paris ? »
 - Quel quartier à proximité de la future gare du Grand Paris ? • Quelles formes et quelle densité de construction ? • Quels déplacements avec l'arrivée du métro ? • Quelle place pour les piétons et les cyclistes ? • Quels enjeux à l'échelle régionale ? Quelle vocation pour le Kremlin-Bicêtre ? • Quelle place pour les grands équipements ?
- Le samedi 7 mars de 10h à 12h, sur le thème : « La solidarité par l'aménagement urbain »
 - Quelle place pour chacun dans la ville de demain ? • Quels lieux d'échanges et de services à la population ? • Quelle offre commerciale ? • Quel équilibre entre les rythmes de chacun ? • Quels besoins en termes d'équipements ? • Quels espaces de solidarité ?
- Le mardi 10 mars, de 20 à 22h, sur le thème : « Habiter au Kremlin-Bicêtre demain »
 - Quelle évolution du tissu urbain ? • Quels besoins en matière de logements ? • Quels aménagements pour la qualité de vie ? • Comment penser la ville durable ? • Quels espaces publics, notamment dans le projet de Ruban vert ? • Comment aménager nos espaces publics pour s'y sentir en sécurité ?

D'autre part, une exposition, a été progressivement constituée en mairie pour accompagner les principales étapes de la procédure. Elle est composée à ce jour de 5 panneaux correspondant à la phase de concertation et présente les grands thèmes du PADD. Elle sera complétée de panneaux supplémentaires pour exposer le contenu du projet dont les OAP, le zonage ainsi que le règlement.

Cette exposition a été conçue comme itinérante. Elle sera ainsi présentée dans différents lieux de la ville (hall de la mairie, centre social, médiathèque, maison de la citoyenneté et de la vie associative, CCAS, club Lacroix).

La procédure de révision du PLU ainsi que les réflexions portant sur le diagnostic et le projet de ville ont également été présentés aux membres du Conseil consultatif des retraités du 8 avril 2015.

Des balades « Picsup » en avril et mai 2015 ont également été organisées pour convier la population à formaliser des images urbaines originales et créatives du Kremlin Bicêtre et participer ainsi à la réflexion autour du projet de ville et de son identité.

Il convient enfin de noter que trois réunions avec les personnes publiques associées (l'Etat, la Région Ile-de-France, le conseil départemental, la communauté d'agglomération de Val de Bièvre, toutes les communes voisines, l'architecte des bâtiments de France, la faculté Paris-Sud, l'AP-HP, le ministère de la Défense, les syndicats de réseaux...) ont eu lieu les 12 février, 1^{er} avril et 4 juin 2015. Celles-ci, ainsi que plusieurs rencontres techniques avec la majorité des communes limitrophes ainsi que les services de plusieurs institutions (Etat, CG94, Société du Grand Paris, AP-HP...), ont permis de nourrir le dossier de PLU qu'il vous est proposé d'arrêter aujourd'hui.

2. Présentation du bilan de la concertation

Lors de la première réunion publique du 10 février 2015, qui a accueilli 98 personnes, et à la suite de la présentation du contenu de la procédure et de ses objectifs, une dizaine d'habitants ont posé des questions, reflétant leurs interrogations, leurs préoccupations ainsi que leurs idées. Les échanges ont été organisés autour de trois grandes thématiques : qualité de vie, logement et contexte urbain dans le cadre du Grand Paris. Ils ont plus particulièrement porté sur les points suivants :

- Pour la qualité de vie, les principales questions ont concerné la conciliation entre le souci de conserver les espaces verts d'une part et la densification du tissu urbain et l'augmentation du nombre d'habitants d'autre part ; la réflexion portée par le futur PLU sur l'architecture des constructions à venir; la création d'une passerelle vers le 13^{ème} arrondissement de Paris, etc.
- Concernant le logement, les principales préoccupations touchaient la production de nouveaux logements pour répondre aux enjeux régionaux et nationaux, les conditions de cette production, l'évolution des prix de l'immobilier induite par l'implantation de la nouvelle gare de la Ligne 14, le devenir des quartiers autour de cette nouvelle gare, la nécessité d'accueillir une population jeune et de proposer une parcours résidentiel complet sur la commune et de répondre à la demande de logement pour les kremlinois, etc.
- Au sujet du contexte urbain, il a été souligné l'importance de la future ligne 14 pour améliorer les relations, surtout vers les aéroports, si l'on souhaite favoriser l'accueil d'entreprises ; mais la préoccupation de faire vivre les tissus économiques existants est aussi très forte. Les autres thèmes touchaient à la nécessaire cohérence/coordination des opérations avec les villes voisines et aux difficultés de circulation automobile sur certains axes (notamment l'av. Gabriel Péri), etc.

Les trois ateliers des 5, 7 et 10 mars 2015 ont attiré une moyenne de 27 Kremlinois par atelier. Les échanges avec les habitants lors de ces trois ateliers ont été riches et ont permis à la fois d'enrichir le diagnostic initial et d'aider à élaborer le projet de la ville. Les principaux thèmes abordés ont été les suivants :

- Les points positifs et les appréhensions de l'intégration future dans la métropole du Grand Paris (bénéficiaire des équipements parisiens, ne plus être une ville de « banlieue », bénéficiaire de la desserte de la future ligne 14, mais à l'inverse la crainte d'une perte d'autonomie locale, d'une forte augmentation du nombre de logements et, en particulier, des logements sociaux et d'une forte densification, etc.).
- Les secteurs de la commune à faire évoluer (tout particulièrement, le nouveau quartier d'entrée de ville autour de la gare de la Ligne 14 et l'entrée de ville Sud-Ouest).
- Les attentes en matière de constructions pour demain (le souhait d'un urbanisme moderne et qualitatif aux abords de la future gare avec un nouveau pôle commercial et de bureaux, conserver une ville à taille humaine : si les secteurs stratégiques peuvent atteindre R+6 à R+12, le reste de la ville ne doit pas dépasser R+3 à R+5 afin de créer des quartiers aérés pour « voir les étoiles », etc.).
- Les attentes en matière de logements pour demain (tenir compte des besoins de chaque génération, assurer une diversité des tailles et des statuts en fonction des parcours de vie, mieux répartir les logements sociaux entre le haut et le bas de la ville, etc.).
- Les besoins en équipements et commerces (l'attractivité du marché, préserver les polarités commerciales existantes et la diversité des commerces, une répartition plus équilibrée des équipements, etc.).
- Les espaces publics au Kremlin-Bicêtre en 2030 (le projet de Ruban Vert : préserver et améliorer les espaces verts existants et en aménager de nouveaux, notamment sur les glacis du fort, ouvrir l'hôpital et le fort sur la ville, améliorer la sécurité dans les lieux publics ou privés ouverts au public, trouver des alternatives à l'automobile et faciliter la circulation piétonne, etc.).

La deuxième réunion publique du 1^{er} avril 2015 a été l'occasion de présenter à un public plus large la teneur et la synthèse des débats des trois ateliers. Ce temps de rencontre a été également l'occasion d'un échange avec la municipalité sur les orientations et les trois axes identifiés pour constituer le PADD à la suite des ateliers et des objectifs poursuivis par la révision du PLU. Plusieurs sujets sont venus alimenter et poursuivre le débat autour des trois thématiques déjà abordées en réunions publiques et ateliers :

- Pour la qualité de vie, ont été abordés plus particulièrement, la question de la sécurité, notamment pour la galerie Grand Sud, et le développement de la vidéosurveillance ; sur les échéances et le contenu du projet de Ruban Vert et plus largement sur la place de l'art, la culture dans les différents projets d'aménagement ; sur les difficultés de stationnement, notamment Avenue de Fontainebleau ; sur le réaménagement de la rue Gabriel Péri qui cumule de nombreuses difficultés et des conflits d'usage ; sur le devenir des grandes emprises publiques de l'hôpital et du fort (sont-elles intangibles ?) etc.
- Concernant le logement, ce sont les difficultés d'accès au logement et les besoins d'une offre plus diversifiée qui ont retenu l'attention.

Au sujet du contexte urbain, les échanges ont traité des liens éventuels avec les autres villes que Paris ; du développement des réseaux numériques ; des hypothèses d'accueil de population nouvelle à l'horizon 2030 ; des actions destinées à accueillir de nouvelles entreprises ; etc.

De l'ensemble de ces échanges riches en propositions, ont, notamment, été retenus les points suivants soulignés à la fois lors des réunions publiques et des ateliers mais également sur le registre d'observations laissé en mairie :

- La nécessité de renforcer les liens (qu'ils soient physiques ou autres) avec les communes limitrophes : favoriser les continuités urbaines, tenir compte des projets d'aménagement, de constructions et de développement des communes voisines... mais aussi tenir compte des politiques mises en place sur les territoires limitrophes pour ne pas subir mais bel et bien coopérer autour de projets partagés (politique liée à la voiture/ aux déplacements, circulation de l'information sur les projets à venir, les réunions publiques et les chantiers à venir, projets et évènements culturels...);
- Agir sur les contraintes et nuisances liées à l'importance de la circulation automobile et à la sécurité des traversées piétonnes notamment aux abords de la porte d'Italie et du boulevard périphérique et rue Gabriel Péri ;
- Répondre à la demande croissante de logements des kremlinois et favoriser la diversité de l'habitat tant dans la forme urbaine (diversité dans les hauteurs, types d'architecture, collectifs, maisons de ville...) que dans la nature (locatif, accession...), promouvoir des conceptions innovantes (toitures et façades végétalisées, architecture « propre ») pour la construction des futurs programmes de logements pour permettre des adaptations aux nouveaux modes de vie et à la diversité de la demande (services adaptés et partagés dans les immeubles collectifs comme l'auto-partage, développement de la fibre et du numérique...);
- Favoriser un commerce de proximité pour les quartiers en devenir souffrants aujourd'hui d'ores et déjà d'un déficit de commerces (axe sud Ouest de la ville et abords de la future gare).

En conclusion, la concertation menée pendant la durée de l'élaboration du projet, a constitué une démarche globalement positive, permettant de sensibiliser la population au devenir de la Ville pour les vingt prochaines années dans le cadre de la future métropole et permettant à la municipalité d'entendre les préoccupations des kremlinois. Elle a permis aux habitants de comprendre, de mieux connaître cet outil d'aménagement et de participer à son élaboration. Elle a enrichi les réflexions de la municipalité pour l'élaboration du projet de PLU.

Ce bilan met fin à la phase de concertation préalable.

Le projet de PLU arrêté sera soumis à enquête publique en octobre 2015, ce qui permettra aux habitants de s'exprimer une nouvelle fois sur le projet de PLU arrêté et de faire valoir leurs observations avant l'approbation du PLU.

3. L'arrêt du projet de PLU

Pour faire suite à la phase d'études, de concertation et d'élaboration, le conseil municipal doit se prononcer sur le projet de PLU. Celui-ci sera ensuite transmis aux personnes publiques associées à son élaboration pour avis.

Le projet de PLU préserve les équilibres tels que définis aux articles L. 110 et L. 121-1 du code de l'urbanisme, tout en assurant les possibilités de développement. Il respecte les servitudes d'utilité publique formulées dans le porter à connaissance de l'Etat. Il répond aux grands objectifs fixés par la Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, la Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014 et le schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) approuvé le 27 décembre 2013.

A cet égard, il semble important en préambule de rappeler les objectifs poursuivis par la Ville dans le cadre de la révision du PLU, à savoir :

- La réaffirmation de certains principes qui avaient guidé l'élaboration du PLU en 2005 :
 - Procéder à une meilleure répartition territoriale des services, développer les pôles de centralité et créer des solidarités.
 - Améliorer les conditions de vie et de logement des Kremlinois.
 - Améliorer les circulations et la qualité des déplacements et des espaces publics.
 - Aménager les entrées de ville et les secteurs limitrophes.
 - Promouvoir le développement du commerce, des activités économiques et de l'emploi.
 - Préserver et améliorer l'environnement paysager et se prémunir des catastrophes naturelles.

- De nouvelles orientations sont de plus données au futur document d'urbanisme :
 - Définir un projet de territoire ambitieux qui permettra d'inscrire la ville dans la future métropole du Grand Paris et de participer activement à une dynamique territoriale élargie
 - Prendre en compte la future gare de métro Kremlin-Bicêtre Hôpital de la ligne 14 et permettre la définition et la réalisation d'opérations d'aménagement autour de ce grand projet pour une évolution maîtrisée de la ville.
 - Renforcer la démarche environnementale et durable de la ville au service de ses habitants et augmenter la qualité des conditions d'habitat.
 - Poursuivre le développement de la construction de logements neufs dans un esprit de mixité et d'amélioration des conditions de l'habitat.
 - Favoriser le lien et la cohésion territoriale entre les différents quartiers de la ville mais également les continuités avec les communes voisines.

Le projet de PLU et les choix retenus

Le projet de PLU porte l'ambition de répondre aux objectifs régionaux fixés par le SDRIF autour de principes fondamentaux : intensification de la ville, articulation du développement urbain avec celui des transports collectifs, amélioration de la qualité de vie et, notamment, des espaces naturels de la ville.

Il vise ainsi à répondre aux besoins des habitants actuels et futurs, en termes d'habitat et de parcours résidentiel, de dynamisme économique et de création d'emplois.

Ce projet est ambitieux car il porte un développement de la ville tout en renforçant ses atouts, en améliorant le cadre urbain et en créant une nouvelle qualité de vie.

Aussi ce projet se devait de proposer une évolution des formes urbaines alliant intensification, diversité et préservation des atouts paysagers et géographiques du territoire.

Pour élaborer et consolider ce projet de ville, la municipalité s'est appuyée sur un diagnostic approfondi du territoire et de ses caractéristiques physiques, environnementales, sociales, économiques ... Mais aussi, elle a mené une étude fouillée des qualités urbaines et paysagères du territoire de manière à adopter des règles d'urbanisme adaptées à ses capacités d'évolution et de nature à préserver l'identité et les qualités de la ville.

La concertation et la phase d'élaboration ont ainsi conforté les enjeux identifiés dans le cadre de la procédure de révision et ont permis de constituer un PADD autour de trois axes principaux :

- Le Kremlin-Bicêtre, une Ville active au sein de la dynamique métropolitaine du Grand Paris
- Le citoyen au cœur du projet urbain : promouvoir un développement urbain maîtrisé, diversifié et équilibré
- Un urbanisme innovant et durable pour le projet de territoire kremlinien

Au travers de ce projet, et tenant compte des faibles potentialités foncières disponibles, la ville souhaite se donner la maîtrise d'une intensification urbaine permettant à la fois de refaire la ville sur elle-même mais également de permettre la requalification et le développement de son territoire.

Ont été identifiés, à ce titre, cinq orientations d'aménagement et de programmation qui traduisent cette ambition et constituent les secteurs stratégiques du projet du PLU :

- La requalification de l'entrée de ville sud ouest en nouveau quartier urbain durable ;
- La restructuration et la valorisation du cœur d'îlot Lech Walesa en intégrant les principes d'un quartier vert ;
- La création d'une nouvelle polarité sur le secteur stratégique de la future gare Kremlin-Bicêtre Hôpital ;
- La requalification de l'îlot Rossel/Leclerc et l'intégration d'un nouvel équipement public ;
- La constitution d'un axe paysager communal structurant : Le Ruban Vert.

Le règlement et le zonage du projet de PLU viennent compléter cette volonté par les principes suivants qui viendront encadrer les autorisations délivrées au titre du droit des sols :

- Un plan de zonage comportant 5 zones principales :
 - La zone UC : un tissu urbain relativement dense, avec des possibilités d'évolution et une mixité de fonctions comportant 3 sous secteurs :
 - UCa : secteur mixte d'habitat majoritairement collectif et d'activités – implantation des constructions à l'alignement – Front urbain
 - UCb : secteur d'habitat collectif hétérogène avec des discontinuités liées à des équipements ou des espaces ouverts
 - UCc : secteur d'habitat collectif discontinu aux abords du Fort, avec des caractéristiques propres.
 - La zone UI : secteurs à dominante d'habitat individuel. Pour favoriser une densification maîtrisée, constituant une transition entre le tissu pavillonnaire traditionnel et le tissu d'habitat collectif comportant 2 sous secteurs :
 - UI t : îlots présentant un potentiel de mutabilité plus important que les autres zones UI
 - UI L : secteur Lech Walesa faisant l'objet d'une OAP
 - La zone UN : secteurs dédiés principalement aux grands équipements présents dans la ville
 - La zone UP : secteurs de projet faisant l'objet d'orientations d'aménagement et de programmation comportant 2 sous secteurs :
 - UPa : secteur correspondant à la gare du Grand Paris et ses abords immédiats
 - UPb : secteur correspondant à l'entrée de ville Sud-Ouest
 - La zone UZ : correspond à l'emprise de la Zone d'Aménagement Concertée « Avenue de Fontainebleau » créée le 27 avril 2000 et approuvée le 25 octobre 2001, constituée de 3 sous secteurs UZa, UZb et UZc.
- Les inscriptions graphiques permettant l'identification :
 - Des espaces paysagers ou récréatifs et les alignements d'arbres à protéger au titre du L.123-1-5 III 2° du code de l'urbanisme,

- Du patrimoine bâti identifié au titre du L.123-1-5 III 2°
- Des axes commerciaux et artisanaux à préserver au titre du L.123-5 II du code de l'urbanisme
- Des emplacements réservés

Fort du bilan favorable de la concertation préalable et compte tenu de l'élaboration du projet de PLU, il est maintenant possible d'arrêter le plan local d'urbanisme. Le dossier d'arrêt du projet de révision annexé au présent projet de délibération comprend les documents suivants :

- Un rapport de présentation ;
- Un projet d'aménagement et de développement durable ;
- Des orientations d'aménagement et de programmation ;
- Un règlement qui délimite les zones urbaines, à urbaniser, naturelles et qui fixe les règles applicables à l'intérieur de chacune des zones ;
- Les documents graphiques du règlement ;
- Des annexes indiquant à titre d'information les éléments figurant aux articles R. 123-13 et R. 123-14 du code de l'urbanisme.

Le projet de PLU arrêté sera transmis aux personnes publiques qui donnent un avis dans les limites de leurs compétences propres. Elles disposeront d'un délai de trois mois pour faire valoir leurs observations. Au-delà leur avis est réputé favorable.

Ensuite, il sera soumis à enquête publique en octobre 2015, ce qui permettra aux habitants de s'exprimer une nouvelle fois sur le projet et de faire valoir leurs observations avant l'approbation du PLU. Le commissaire enquêteur remettra son rapport et ses observations.

La municipalité apportera, le cas échéant, des modifications pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis des personnes publiques. Ces modifications apportées après l'enquête publique ne doivent pas remettre en cause l'économie générale du document.

Enfin, l'approbation interviendra au conseil municipal de décembre 2015.

Aussi, il vous est proposé :

- D'approuver le bilan de la concertation ;
- D'arrêter le projet de PLU du Kremlin-Bicêtre tel qu'annexé à la présente délibération ;
- De préciser que ce projet sera communiqué pour avis, conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du code de l'urbanisme, aux personnes publiques associées à son élaboration, ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés qui en ont fait la demande.

Jean-Luc LAURENT

Merci, Monsieur Nicolle. Cette présentation, qui a déjà motivé et justifié deux réunions de commissions avant la séance de ce soir, était effectivement nécessaire. Qui souhaite intervenir sur ce rapport ?

Nadia CHIBOUB

Monsieur le Maire, chers collègues.

Notre groupe centriste s'est exprimé lors du dernier Conseil municipal sur votre projet de PLU. Visiblement, nos échanges n'ont servi à rien. Sachez que de nombreux Kremlinois sont fortement opposés à une forte augmentation du nombre de logements sur la commune. Malgré nos réserves exprimées et celles des Kremlinois, votre plan n'a pas été modifié.

Vous proposez des constructions massives avec une hauteur trop élevée, comme dans la zone UCa, contenant la rue du général Leclerc et la rue Rossel par exemple. D'un côté des pavillons en R+1 et de l'autre des immeubles pouvant aller jusqu'à R+8, servant comme vous le dites à « construire un front urbain ».

L'équipement public prévu subira-t-il le même sort avec ce projet d'école sur cette zone ? En effet, cette dernière aurait dû comporter des sous-classifications, afin de préserver les pavillons et les jardins.

La venue du métro et la création de la station Hôpital sont une très bonne chose pour la desserte de ce quartier limitrophe avec Gentilly. D'ailleurs, il aurait été intéressant d'indiquer les projets de cette ville dans votre présentation. Ce quartier est une opportunité qui permettra l'implantation de commerces, mais surtout d'entreprises qui embauchent et qui restent sur le territoire. C'est en tout cas ce qui doit guider le plan d'aménagement. L'implantation d'entreprises ne peut se faire que si des conditions fiscales avantageuses sont réunies avec des infrastructures adaptées.

Depuis la réalisation de la couverture de l'A6b, le bruit et les poussières, nuisances insupportables pour les riverains ont été réduites. Néanmoins, elles persistent toujours.

La construction de logements en adéquation avec la mise en service de la ligne 14 reste nécessaire, mais sans abus de surpopulation. La réalisation doit se faire dans des normes et dans des conditions environnementales exigeantes.

Pour toutes ces raisons, nous, groupe centriste, ne sommes pas en accord avec votre PLU. Nous voterons donc contre, d'autant que vous précisez que ce plan sera soumis à enquête publique en octobre prochain et que les observations ne peuvent remettre en cause l'économie générale du document présenté. Je vous remercie.

Jérôme GIBLIN

Le groupe socialiste se réjouit tout d'abord de la concertation avec la population et des priorités données à ces modifications du PLU. Je pense notamment au souci de mixité sociale, au parcours résidentiel ou encore à l'accession au logement qui constitue la préoccupation majeure de nombreux citoyens. Je pense également aux préoccupations écologiques (toitures, passages végétalisés, Ruban vert, quartier vert) que je qualifierai de « social-écologie ». L'idée de réconcilier tous les quartiers de la ville, notamment le bas et le haut, avec de nouveaux équipements, des transports et des parvis répond par ailleurs à une de nos promesses de campagne.

Ce PLU offre également une véritable identité à la ville, avec une architecture qui ose lui donner un véritable visage. Cette identité permettra au Kremlin-Bicêtre d'occuper une place au cœur du Grand Paris, à l'interface de ce qui était Paris intramuros et la banlieue et ce qui sera demain cette grande métropole.

Par ailleurs, il est normal que le Kremlin-Bicêtre prenne aussi sa part face aux besoins en logements, avec une densification harmonieuse. Ce besoin ne se ferait d'ailleurs pas ressentir autant si toutes les communes prenaient leur part et montraient la même solidarité concernant l'accession au logement. En effet, il est facile de brocarder dans certaines communes, quand d'autres ne prennent pas leurs responsabilités. Pour toutes ces raisons donc, le groupe socialiste votera pour ce PLU. Je vous remercie.

Léa MORGANT

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus.

Vous nous présentez aujourd'hui un projet de PLU reposant sur trois axes principaux :

- Le Kremlin-Bicêtre comme ville du Grand Paris ;
- Le citoyen au cœur du Kremlin par un développement urbain maîtrisé, diversifié et équilibré ;
- Un urbanisme innovant et durable pour le Kremlin-Bicêtre.

Si ces objectifs sont tout à fait louables, ils ne sont une fois de plus qu'un leurre et l'opposition n'est pas dupe. En effet, je vous cite : « Le projet de PLU a pour ambition de répondre aux objectifs régionaux fixés par le SDRIF autour des principes fondamentaux, dont l'intensification de la ville et l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants. » A comprendre et à lire votre projet, l'intensification de la ville se caractérise par une augmentation du bâti en vertical, avec une superposition des étages encore et toujours jusqu'à 15 étages, alors que la ville du Kremlin-Bicêtre possède déjà un des taux les plus élevés de France. En quoi cela permet-il d'améliorer la qualité de vie des Kremlinois ? Nous nous interrogeons fortement.

Nous ne pensons pas que densifier la ville réponde à votre axe, dans un développement urbain maîtrisé et équilibré. Bien au contraire. De plus, le nombre d'habitants de la ville s'élevait à 26 119 personnes au 1^{er} janvier 2015, contre 26 365 en 2012, soit une stagnation de la population, si ce n'est une légère baisse. Cela nous paraît une raison tout à fait légitime de reconsidérer l'intensification urbaine, dont vous faites une de vos priorités, et l'accroissement exponentiel de logements en hauteur qui en résulte. Comme cet adage bien connu, l'opposition du Nouveau souffle pense que le plus est ici plus que jamais l'ennemi du bien. Nous préférons une amélioration de l'existant et des créations pavillonnaires, plutôt qu'une construction effrénée vers le haut. Les seulement 4.8 % de maisons individuelles et les 27.9 % de propriétaires dans la ville montrent bien que les habitants n'investissent plus au Kremlin-Bicêtre. Peut-être ne s'y sentent-ils pas assez bien.

Où passent donc alors vos objectifs (je vous cite) « de diversification et d'équilibre » ? Pour l'amélioration de la qualité de vie des Kremlinois, dans un environnement urbain réellement maîtrisé, diversifié et équilibré, il serait donc plus que temps d'envisager une nouvelle approche. L'urgence se fait d'ailleurs pressente au regard de l'arrivée de la ligne 14 du projet du Grand Paris : stopper l'appauvrissement du Kremlin-Bicêtre, arrêter cette densification à outrance, mais soutenir le développement économique par entre autres l'implantation de réels pôles d'entreprises et poser une limite d'étages pour les immeubles. Tels sont les souhaits des électeurs que nous représentons.

Quant aux balcons verdoyants et aux toitures végétalisées que vous proposez, depuis quand les jardinières aux balcons remplacent-elles les arbres et font-elles office d'espaces verts naturels de la ville ? Parce que nous ne pouvons pas cautionner l'asphyxie immobilière, nous voterons contre cette délibération et resterons vigilants dans nos futurs débats. Merci.

Estéban PIARD

Monsieur le Maire. Je voudrais une fois de plus répondre à Madame Chiboub et à Madame Morgant, et par la même occasion à l'opposition, puisque nous avons déjà eu l'occasion de débattre de cette question.

J'entends que l'opposition est opposée à la construction de logements, même si je comprends aussi qu'elle en voudrait peut-être davantage sur le secteur très précis de la gare et qu'elle préférerait plutôt des pavillons que des grands immeubles.

Par ailleurs, vous entretenez un discours faux en termes de densification, que vous qualifiez d'effrénée. Le projet de PLU présenté ce soir n'a pas vocation à construire des immeubles R+18 dans toute la ville pour faire un Manhattan au Kremlin-Bicêtre. Certes, vous avez une OAP sur l'entrée de ville sud-ouest. Toutefois, elle s'intègre dans un paysage urbain. Vous nous parlez aussi des projets de la ville de Gentilly. Il suffit de regarder l'immeuble de 15 étages construit par la commune d'Arcueil à l'entrée de ville sud-ouest, pour constater qu'il s'intègre parfaitement dans l'espace urbain.

D'autre part, cette OAP de densification fait aussi état d'un espace bien précis dans la ville, celui du quartier pavillonnaire Lech Walesa. A ce titre, et si vous regardez bien les OAP dans le détail, vous constaterez que la Ville ne propose pas de construire des grands immeubles dans ce secteur. Bien au contraire, elle propose un quartier pavillonnaire vert sur une base de R+3 à R+5. C'est d'ailleurs là tout le sens de la maîtrise et de la diversification, qui préside à l'élaboration de ce PLU.

Vous dites également qu'une jardinière ne remplace pas un espace vert. Néanmoins, cette OAP est spécifique au projet de Ruban vert qui irriguera la ville et redessinera l'ensemble de ses espaces. Sur le plan politique, ce type de mesure correspond à un Kremlin-Bicêtre réuni, promesse qui était au cœur de notre programme en 2014 et que nous tenons aujourd'hui. Nous montrons ainsi aux Kremlinois que nous tenons nos engagements et ce pourquoi ils nous ont élus.

En définitive, ce projet de PLU est équilibré et répond aux attentes des Kremlinois en termes de logements. La ville ne construira pas des immeubles à R+15 avec uniquement du logement social, comme vous pouvez le laisser entendre, sans compter l'amalgame que vous faites autour de cette question et le faux discours que vous aimez propager. Nous en avons déjà débattu et nous vous avons déjà donné toutes les réponses.

Enfin, ce projet garantit à la fois la diversification du Kremlin-Bicêtre et son insertion dans le Grand Paris et dans la mobilité nécessaire des Kremlinois. Je pense notamment à la gare de la ligne 14 qui reconfigure complètement

l'entrée de ville sud-ouest et la rue Gabriel Péri. Aussi, et pour toutes ces raisons, le groupe MRC-PRG et personnalités locales votera pleinement ce PLU car nous sommes convaincus de sa pertinence.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Je vous annonce tout d'abord que le groupe communiste et citoyen approuvera bien entendu ce PLU. D'autre part, j'aimerais revenir sur quelques éléments qui viennent d'être évoqués par nos collègues.

Il existe en effet plusieurs problèmes, dont l'opposition ne nous parle pas d'ailleurs. Le premier concerne les 1 400 demandeurs de logement inscrits à ce jour, qui, pour la plus grande part, sont déjà des Kremlinois. La question est donc très simple : qu'en faisons-nous ? En réalité, et comme dans beaucoup d'autres villes de la première couronne, les populations issues des classes populaires et moyennes sont amenées à quitter la proche banlieue faute de travail, pour s'éloigner toujours plus. Certaines ont déjà été repoussées de Paris et il faudrait encore les repousser encore plus loin. C'est un sujet sur lequel nous nous battons. C'est également un point d'accord avec la majorité, car nous avons choisi de maintenir les classes populaires aux portes de Paris dans des conditions de logement décentes.

Or, pour cela, il faut bien construire des logements sociaux. Le maintien du pourcentage de logements sociaux sur la ville fait d'ailleurs l'unanimité de notre groupe dans ce PLU.

Pour ce qui est de la hauteur des bâtiments, je rappelle que moins il y a d'étages et plus il faut des bâtiments en longueur. Or, si nous voulons avoir de la place aux pieds des immeubles, ils doivent être construits en hauteur. Cela est inévitable et nous ne pouvons pas non plus élargir la commune. Il faut donc monter en hauteur de façon à avoir de la place pour vivre en bas tous ensemble. Voilà le véritable sens des hauteurs sur le haut de la ville.

Je rappelle également notre projet du Ruban vert. Pour ma part, j'habite au douzième étage dans un immeuble qui en compte seize. De fait, je m'aperçois que cette accusation d'absence d'espaces verts est moins lourde qu'il n'y paraît. Je vous assure en effet qu'il existe énormément d'espaces verts lorsque l'on regarde la ville du douzième étage. Peut-être n'y en a-t-il pas encore assez. C'est pour cette raison que nous allons en créer davantage dans les prochaines années.

Enfin, s'agissant du Grand Paris, certains de mes collègues semblent penser que ce projet pourrait atténuer la différence entre Paris et sa banlieue. Notre groupe ne partage pas ce sentiment. Bien au contraire, nous estimons que le Paris qui se prépare constituera une nouvelle fissure entre la capitale et la proche banlieue, puisque les pouvoirs d'aménagement seront essentiellement confiés à la technocratie et resteront entre les mains des élus parisiens. Par conséquent, nous regardons la manière dont se construit le Grand Paris, tout en restant vigilants aux intérêts des Kremlinois et des Val-de-marnais dans les prochaines années.

Léa MORGANT

Merci. Je profite de cette intervention pour répondre en même temps à Monsieur Guillaud-Bataille et à Monsieur Piard. Premièrement, je n'ai pas du tout abordé le sujet des logements sociaux dans mon intervention. Cependant, puisque cette question intéresse particulièrement Monsieur Guillaud-Bataille, je l'invite à lire le rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre sorti en février dernier, qui alerte sur les risques d'un taux de logement social trop élevé dans les villes, compte tenu notamment de la marchandisation des appartements HLM. Deuxièmement, notre groupe n'est pas opposé à la construction de logements. Il regrette davantage la manière dont vous prévoyez de le faire. Enfin, lorsque Monsieur Piard parle de pavillons R+5, je dois dire que je ne considère pas ce type de logement comme un pavillon proprement dit.

Fabien GUILLAUD-BATAILLE

Je me permets d'intervenir de nouveau car j'entends des choses étranges. Tout d'abord, je n'ai pas attendu le rapport de la Fondation Abbé Pierre sur le logement pour m'intéresser à cette question. Par ailleurs, nous ne devons pas lire les mêmes passages, car ce document n'indique aucun danger en ce qui concerne le taux de logements sociaux dans les villes. Je précise également que 60 % des habitants d'Ile-de-France rentrent dans les critères du logement social. Enfin, j'ajoute que le logement social conserve une image de logements pour pauvres ou de logements dégradés, ce qui n'est pas du tout le cas dans la réalité.

D'autre part, je ne comprends pas ce que vous entendez par « la marchandisation des logements sociaux ». En effet, ces biens ne peuvent être vendus, excepté depuis la loi qui autorise la vente de logements sociaux à la découpe – ce qui entraîne au passage une spéculation immobilière sur ces mêmes habitations – en faisant miroiter aux occupants qu'ils auraient les moyens de les acheter. Or, bien souvent, la plupart des personnes qui vivent dans ce type de logements n'ont pas les moyens de payer le mètre carré au tarif du marché privé. Nous sommes donc en désaccord profond sur ce point.

Globalement, je pense qu'il est nécessaire d'avoir une véritable réflexion sur le logement social. Peut-être pourrions-nous d'ailleurs commencer par arrêter d'utiliser ce terme puisque le mot « social » a malheureusement été trop sali et galvaudé, pour lui donner son vrai nom, celui de logements publics. Autrement dit, une offre de logements assurée par l'ensemble de la société pour les citoyens qui ne sont pas en mesure d'acquérir un bien.

Jérôme GIBLIN

Si la Gauche n'est pas censée avoir « le monopole du cœur », dans ce cas, il ne faut pas nous le laisser ! Je rappelle en effet que certaines communes d'Ile-de-France n'assument pas leurs obligations et qu'elles sont de votre couleur politique. Il est donc osé de critiquer et de caricaturer, alors qu'il existe en réalité un véritable souci d'équilibre. Pour notre part, nous souhaitons voir toutes les populations représentées. Nous ne faisons pas de tri. Nous estimons que les classes populaires, les classes moyennes et les classes aisées doivent vivre ensemble et non dans des ghettos séparés pour qu'elles s'ignorent.

Enfin, nous vivons dans un pays malheureusement affecté par le malthusianisme depuis longtemps. Or, il ne faut pas voir trop petit, ni avoir la folie des grandeurs. Je rappelle en effet que Paris est une ville mondiale en concurrence avec d'autres métropoles. Elle doit donc s'armer en conséquence, comme l'ont fait Londres ou Berlin. J'ajoute que ce malthusianisme se retrouve aussi dans la peur, parfois irrationnelle, du Grand Paris. Certes, nous pouvons rester éternellement un pays de 36 500 communes, cependant, cela serait inefficace sur le plan politique. Autrement dit, nous devons faire preuve de coopération pour faire face à la compétition.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ?

Arnaud WEBER-GUILLOUET

Merci de me donner la parole.

Chers collègues. Je ne reviendrai pas sur les habituelles prises de position de Monsieur Piard, qui ressemblent à de véritables procès d'intention et qui me font désormais sourire. Je ne reviendrai pas non plus sur cette affirmation que l'on entend souvent dans ce Conseil, celle que la droite du Kremlin-Bicêtre serait une droite antisociale. Je préfère donc m'en tenir à ce qui nous intéresse ce soir, à savoir le plan local d'urbanisme.

Je rappelle que le PLU n'est rien aujourd'hui et qu'il existera uniquement lorsqu'il sera opérationnel. J'aimerais donc, en notre âme et conscience, que nous choissions le Kremlin-Bicêtre que nous voudrions dans quinze, vingt ans ou trente ans, car, s'il nous engage en tant qu'élus, il engage aussi tous les Kremlinois. Le plus important aujourd'hui est donc de savoir ce que nous voulons exactement pour nos concitoyens et pour nos enfants.

A la lecture de ce PLU, les larmes m'en monteraient presque aux yeux, tellement ce plan est beau et formidable. Néanmoins, qu'en faisons-nous ? Personnellement, je pense qu'il est important de construire une ville à taille humaine pour les générations futures. Autrement dit, les Kremlinois devront être plus heureux dans leur habitat et dans leur sécurité au quotidien dans les prochaines décennies qu'ils ne le sont actuellement. C'est en tout cas le point sur lequel j'insisterai, au regard de ce débat que je trouve un peu aride sur le contenu et sur le contenant. Le niveau du logement social au Kremlin-Bicêtre est en effet un autre débat. Merci de votre attention.

Estéban PIARD

J'aimerais quand même revenir un instant sur cette question, car on ne peut pas laisser croire que le taux de logements sociaux serait trop élevé au Kremlin-Bicêtre. Au contraire, il serait même trop faible au regard de la sociologie de la population et des 1 400 demandeurs de logements.

Quant au sujet du SDRIF, évoqué par Madame Morgant, ce schéma doit bien entendu être respecté dans la construction du PLU. Nous devons effectivement respecter le PLH de l'Agglomération qui fixe le taux de logements sociaux, car nous sommes des personnes responsables et nous ne pouvons pas faire n'importe quoi en termes d'aménagement.

Monsieur Weber-Guillouet affirme de son côté que la véritable question du PLU est de savoir quoi en faire. Certes, il nous guide sur ce que nous devons faire, mais il nous guide aussi sur ce que nous pourrions en faire. Par conséquent, le document que nous votons ce soir et qui sera soumis à enquête publique d'ici la fin de l'année constitue le cadre d'aménagement de la ville pour les quinze prochaines années. De la même façon, la question du zonage est également un sujet essentiel, car nous ne pourrions pas non plus faire de ce que voudrions, dès lors qu'il sera dessiné pour l'horizon 2030.

Enfin, concernant les pavillons, vous souhaiteriez en fait que les espaces verts de la ville soient des jardins privés de pavillons. Or, cela n'est pas du tout notre conception de la ville et du lien social. Nous avons besoin d'espaces verts et d'habitats collectifs maîtrisés, avec une densification nécessaire. Nous sommes en effet aux portes de Paris, métropole en pleine mutation dans les quinze prochaines années. Par conséquent, nous devons avoir une véritable vision pour la ville, qui garantisse une diversité de logements et des espaces maîtrisés.

Jean-Luc LAURENT

Je donne maintenant la parole à Monsieur Nicolle pour répondre à ces interventions.

Jean-Marc NICOLLE

Merci pour ce débat. Avant de revenir plus précisément sur les propos des différents intervenants, je regrette que l'opposition soit incapable de nous expliquer ce que serait pour elle le Kremlin-Bicêtre de demain. Elle nous a d'ailleurs habitués à ce genre de débat, avec le budget primitif par exemple. De plus, je constate quelques contradictions. Madame Morgant souhaite en effet que le Kremlin-Bicêtre conserve sa dynamique dans la construction du Grand Paris et que la ville maintienne ses objectifs en matière d'emplois et de logements. Pour autant, elle ne nous explique pas comment concilier tous ces aspects à la fois. Je trouve cela dommage, car l'intérêt d'un débat est qu'il soit argumenté. J'aimerais donc entendre concrètement comment l'opposition répond à cette quadrature du cercle.

D'autre part, Monsieur Weber-Guillouet, je ne promets pas du rêve. Je ne pensais d'ailleurs pas avoir un tel pouvoir pour créer autant d'émotion chez vous en déclenchant presque des larmes. Vous affirmez aussi que le PLU n'est rien, ce qui bien entendu n'est pas le cas. Je rappelle que ce document de planification arrête des choix en Conseil municipal et qu'il dessine la forme urbaine répondant aux besoins de notre population pour les quinze prochaines années. Par conséquent, nous aurons le devoir de respecter le document réglementaire sur lequel nous sommes aujourd'hui appelés à délibérer. En clair, les règles devront s'appliquer à chacun, une fois qu'elles auront été fixées par le Conseil municipal. Il s'agit donc bien du document qui construira et modélisera la ville demain.

Madame Chiboub regrette quant à elle que nous n'ayons pas pris en compte certaines remarques de l'opposition depuis le dernier Conseil municipal. Je rappelle que nous avons uniquement évoqué la phase d'élaboration et que le document en lui-même ne vous avait pas été présenté. Il s'agissait simplement d'une des étapes du PLU, celle du PADD. Par ailleurs, je regrette également que votre groupe, tout comme celui de Monsieur Weber-Guillouet, ne se soient pas présentés aux réunions publiques, d'autant plus qu'elles étaient totalement ouvertes. En effet, notre rôle consiste avant tout à être à l'écoute des Kremlinois. La moindre des choses était de venir, au moins pour écouter ce que la population proposait.

Vous évoquez aussi les hauteurs de logements. Je m'excuse, mais vous devez avoir la mémoire un peu courte. Qui a posé la question des 70 000 logements en Ile-de-France ? C'est tout de même Nicolas Sarkozy avec la loi du Grand Paris. Je rappelle qu'à l'époque la production annuelle de logements était fixée à 60 000 dans la région Ile-de-France, lors de l'élaboration du SDRIF en 2008. Nicolas Sarkozy avait alors considéré que ce chiffre n'était pas suffisant et qu'il fallait aller au-delà. Or, à ce jour, comme la loi sur les 70 000 logements n'a toujours pas été abrogée, il faut bien l'appliquer. C'est pour cette raison que ce document propose une production annuelle de 120 logements par an. Il ne

s'agit donc pas d'une volonté municipale particulière. Nous ne faisons qu'appliquer la loi et la réglementation. Vous seriez d'ailleurs obligés d'en faire autant si vous étiez aux affaires, comme le font également d'autres de vos collègues.

Madame Chiboub regrette aussi que nous ne présentions pas les projets de Gentilly. Là encore je m'excuse, mais le PLU du Kremlin-Bicêtre n'a pas vocation à annexer les communes voisines. Nous nous fixons uniquement sur le zonage de la ville. D'autre part, ce travail d'harmonisation et de coordination avec les territoires limitrophes a bien été pris en compte lors des réunions techniques avec les personnes publiques associées et les communes environnantes. En ce qui concerne l'ilot Rossel, vous laissez entendre que nous ne préserverions pas les pavillons. Vous ne pouvez pas dire cela, Madame. Ou alors, vous n'avez pas lu le document. Je sais qu'il est souvent de bon ton dans votre groupe de créer des peurs et que cela fut déjà le cas dans le passé, notamment sur cet ilot. Néanmoins, vous ne pouvez pas laisser entendre que ces pavillons seront concernés. Je rappelle en effet l'engagement pris par Monsieur le Maire, lorsque nous avons lancé cette réserve foncière dans le PLU précédent, de manière à avancer sur ce nouvel équipement public. Ces pavillons sont bel et bien exclus de cette opération d'aménagement. Par conséquent, ce que vous dites est faux. Vous ne faites que livrer un mensonge au Conseil municipal et aux Kremlinois. D'ailleurs, la concertation publique vous prouvera que nous avons raison.

Vous parlez également de l'implantation des entreprises et de leur traduction en avantages fiscaux. Vous ne devez pas très bien connaître le monde de l'entreprise, car cet élément n'est pas suffisant. Il le sera d'ailleurs encore moins avec la création de la future métropole, qui harmonisera l'ensemble des taux de fiscalité. Les chefs d'entreprises recherchent avant tout des dynamiques de territoires, avec des transports collectifs à proximité, des commerces ou des équipements et bien entendu des logements pour leurs salariés.

En ce qui concerne la notion de densité évoquée par Madame Morgant, il faut bien faire attention aux termes employés. D'une part, il est question de la densité moyenne des espaces d'habitat et, de l'autre, il est question de la densité humaine. Cette dernière est d'ailleurs la référence utilisée dans le SDRIF. Elle est calculée sur la base d'un rapport de la population et de l'emploi susceptible d'être accueilli sur la commune. Cette densité est ensuite rapportée à la superficie des espaces urbanisés ou à urbaniser.

Vous dites aussi que les propriétaires n'investissent plus au Kremlin-Bicêtre. Permettez-moi de vous dire que cela est là encore, totalement faux. D'ailleurs, tous les programmes immobiliers en cours sur la ville sont déjà vendus ou le seront prochainement. La ville est de nouveau très démarchée par l'appétit gourmand d'un certain nombre de propriétaires et de promoteurs. Par ailleurs, lorsque vous évoquez la densification, vous ne faites pas du tout référence au quartier vert et au quartier pavillonnaire Lech Walesa que nous proposons. Je ne vous en porterai pas rigueur car c'est aussi le jeu de l'opposition. Bien entendu, vous n'osez pas en parler, car cela viendrait contredire toute votre argumentation sur notre volonté effrénée de densifier et de monter en hauteur sur la ville. Or, c'est justement tout le contraire que nous proposons, avec création d'un nouveau quartier sur le haut de la ville, puisqu'il intégrera la prochaine gare du Grand Paris, des commerces et des équipements, ainsi que des espaces verts. Ce quartier répondra à la fois aux besoins des nouvelles populations et au parcours résidentiel des Kremlinois.

Certes, quelques logements atteindront des hauteurs de R+15 comme vous l'avez souligné. Toutefois, ces altitudes resteront très circonscrites. En revanche, vous n'avez pas du tout parlé des hauteurs R+3 et R+5 que nous envisageons de créer dans ce zonage. Ces habitations seront en retrait et non pas en alignement direct avec la voirie. Concrètement, ce principe nous permettra de traiter la question de qualité de vie des habitants, surtout dans ce quartier. J'ajoute à ce titre que les choix n'ont pas toujours été très judicieux dans le passé et que le goudron a souvent pris le dessus sur les espaces verts. J'ai donc indiqué en commission que les hauteurs seraient principalement des R+1, R+2, voire R+3. Ces formes urbaines se retrouvent d'ailleurs dans l'habitat individuel, puisque nous ouvrons la possibilité aux propriétaires de pavillons qui le souhaitent de pouvoir augmenter leur surface habitable. Les habitations R+5 serviront quant à elles à préserver les espaces existants de ce quartier vert et assureront la continuité du bâti. Bref, vous n'avez absolument pas souligné la présence de ce quartier vert et de ce quartier pavillonnaire.

Je terminerai par d'autres points que vous n'avez pas du tout évoqués, notamment en matière d'environnement. Tout d'abord, nous entendons traiter la gestion des eaux et la perméabilité des sols à la parcelle, de manière à répondre aux normes environnementales. Par ailleurs, je rappelle les obligations contenues dans l'article 13, que la ville doit respecter en termes de plantations. Pour ce qui est des terrasses végétalisées, que vous avez traitées de manière

quelque peu dédaigneuse, je vous invite à relire l'article correspondant. Vous constaterez ainsi qu'elles constituent de véritables espaces de vie utilisés par les Kremlinois. D'autre part, vous n'avez pas non plus abordé l'obligation de plantations d'arbres à partir d'une surface libre de plus de 200 mètres carrés, que toutes les villes n'appliquent d'ailleurs pas. En outre, vous n'avez pas non plus mentionné les choix volontaristes en matière de performances énergétiques et environnementales et les questions d'énergies renouvelables proposées dans le document.

En définitive, je comprends que vous ne reteniez pas tous ces choix. Cependant, il aurait été plus correct et plus légitime d'avoir un véritable débat sur l'ensemble de ces sujets. Je retiendrai les propos tenus en commission par Monsieur Weber-Guillouet, concernant la juste mixité de 36 % de logements sociaux sur la ville. Cela signifie bien que nous avons les mêmes objectifs. J'ai d'ailleurs eu l'impression qu'il ne contestait pas ce pourcentage, que nous envisageons bien entendu préserver. La participation de certains élus de l'opposition aux différents Conseil d'agglomération a permis de voir d'autres collègues de Villejuif ou de L'Haÿ-les-Roses présenter des projets qui respectent aussi cette règle des 36 %. Je suis satisfait que Monsieur Weber-Guillouet partage aussi cette préoccupation.

Enfin Madame Chiboub, je vous rappelle que les éventuelles modifications de ce PLU se feront à la marge. Ce principe répond d'ailleurs à une règle de sécurité, à la fois pour les Kremlinois et pour l'opposition municipale. Autrement dit, cela sous-entend que nous ne pourrions pas vous présenter un autre document totalement modifié. Nous pourrions en effet nous servir de cette concertation pour le transformer dans un esprit malintentionné. Or, la loi ne le permet pas. Par conséquent, nous entendons satisfaire à cette obligation légale. Je terminerai en remerciant l'ensemble de l'équipe municipale, qui s'est énormément impliquée dans ce travail et dans la réalisation de ce document. Le groupe créé à cette occasion continuera d'ailleurs d'exister au sein de la majorité municipale. Je remercie également mes collègues de la majorité qui ont aussi participé à cette réflexion et à ce beau résultat, ainsi que l'ensemble des Kremlinois qui se sont déplacés pour assister aux ateliers urbains et dans les différentes réunions. Je les remercie donc pour leur participation et pour ce foisonnement d'idées. Enfin, je remercie l'ensemble des services municipaux et particulièrement la Direction de l'urbanisme, qui s'est particulièrement impliquée pour ce beau travail. Je vous remercie.

22h15 : arrivées de Monsieur Banbuck et de Monsieur Rousseau.

Jean-Luc LAURENT

Merci chers collègues pour vos interventions et pour la qualité de ce débat.

J'aimerais tout d'abord souligner le travail remarquable engagé pour la révision de ce PLU. J'insisterai aussi sur la concertation exemplaire, dont les trois réunions ont permis aux élus de dialoguer, d'échanger et d'écouter les propositions des Kremlinois. Je souligne par ailleurs la formule originale proposée par Monsieur Nicolle, qui consiste à tenir des ateliers en dehors de la présence d'élus, de sorte à enregistrer directement les différentes propositions et les réactions de la population. Ces réunions ont permis à chacun de prendre la mesure du projet de ville « Kremlin-Bicêtre horizon 2030 ».

Le Kremlin-Bicêtre est sur un bon chemin et entend bien le rester. Je rappelle que ce travail a été engagé en 1995, lorsque la ville fut confrontée à de nombreuses opérations d'urbanisme. Je ne m'attarderai pas sur les déficits et les réorientations difficiles qui s'en sont suivis et sur l'énorme travail fourni par les municipalités successives depuis cette date, pour faire avancer la ville sur le chemin du progrès et de l'attractivité. Nous avons en effet perdu énormément d'emplois et d'activité à cette époque. Heureusement, nous les avons de nouveau reconquis. A cela s'ajoute la solidarité sociale et territoriale et l'impératif de réunification de la ville et de qualité de vie que j'avais fixé.

Le Kremlin-Bicêtre a donc beaucoup changé depuis vingt ans. La ville est plus belle et plus harmonieuse. Cette ville a de l'ambition et je souhaite que chacun puisse y vivre dans de bonnes conditions. Encore faut-il que nous continuions sur ce chemin. Or, ce qui vous est proposé ce soir permet justement d'avoir une ville de taille humaine qui accueille aussi bien les nouveaux habitants que celles et ceux qui vivent au Kremlin-Bicêtre depuis des décennies, avec leurs enfants qui aspirent eux aussi à y rester.

Je remercie par conséquent Monsieur Nicolle pour la conduite de ce travail colossal, ainsi que l'ensemble de l'équipe municipale qui a élaboré ces propositions. Je n'oublie pas non plus la directrice de l'aménagement et son équipe, qui

ont permis de rendre possible la réalisation de ce document. Ce PLU va désormais vivre sa vie à travers la concertation et l'enquête publique qui s'en suivront.

Le Kremlin-Bicêtre a besoin de connaître une nouvelle étape. Voilà pourquoi il est important d'adopter ce projet de PLU révisé avec ce nouveau PADD. Je vous propose maintenant de passer au vote.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27

Contre : 8 (M. WEBER-GUILLOUET, Mme PESCHAUD-BOYER, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, M. REISSER, M. AUBAGUE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB)

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à la majorité.

N°2015-031. ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA RÉALISATION DU RÉSEAU GRAND PARIS EXPRESS

Jean-Marc NICOLLE

Tout le monde s'accorde sur l'intérêt de ce réseau, avec l'implantation de la nouvelle gare Kremlin-Bicêtre Hôpital sur le territoire de la ville. Aux termes de l'article 4 de la loi relative au Grand Paris, ce type de projet, déclaré d'utilité publique par un décret du Conseil d'Etat, nécessite une enquête publique. De fait, et suite aux réunions programmées sur l'itinéraire de l'extension de cette ligne 14, il paraissait important que le Conseil municipal réaffirme son intérêt pour cette grande initiative. Je rappelle que cette nouvelle ligne nous mettra en connexion avec l'aérogare d'Orly et que sa mise en service est prévue à l'horizon 2024. Je vous invite donc à donner un avis favorable à la réalisation du réseau de transport public du Grand Paris Express.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Je vous propose d'émettre un avis favorable à ce rapport dans le cadre de l'enquête publique en cours. Je précise que ce projet a été approuvé et que nous avons fait en sorte de faire déboucher cette station à un endroit stratégique de la ville. Cette ligne, qui s'ouvre sur l'autoroute du sud, desservira en effet l'hôpital, la faculté de médecine, les quartiers du haut de la ville ainsi que ceux de Gentilly et d'Arcueil.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2015-032. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF) SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL POUR L'ANNÉE 2014

Jean-Marc NICOLLE

Dans le cadre de la convention tripartite entre la Commune, la CAVB et l'établissement public foncier d'Ile-de-France, signée le 17 juillet 2009, l'EPFIF communique annuellement un compte rendu d'activités qui récapitule l'état des dépenses et des recettes engagées depuis 2009. Cette convention porte actuellement sur une durée de six ans et son plafond d'engagement est de 17 millions d'euros.

Au 31 décembre 2014, le bilan fait apparaître une consommation totale à hauteur de 12.3 millions d'euros, soit 72.5 % de l'enveloppe financière de la convention. Sur l'année 2014, les acquisitions de l'EPFIF se sont élevées à

488 378 euros. Il vous est donc demandé de prendre acte du bilan d'acquisition et du bilan financier de cette convention. Je vous remercie.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

N°2015-033. AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU VAL DE BIÈVRE ET LA COMMUNE DU KREMLIN-BICÊTRE

Jean-Marc NICOLLE

Cette convention, signée le 17 juillet 2009 pour une durée de six ans, arrive désormais à échéance. Concrètement, cette délibération concerne la modification d'un seul périmètre d'intervention, à savoir l'intervention foncière (conformément au PLU). De fait, le plafond d'engagement de ladite convention passe de 17 à 26 millions d'euros. Il vous est donc proposé de proroger la durée de cette convention pour une durée de cinq ans.

Jean-Luc LAURENT

Je profite de ce rapport pour demander à Monsieur Nicolle de faire un point d'information sur l'entrée de ville sud-ouest, puisque nous venons d'évoquer ce secteur. J'aimerais notamment qu'il évoque les décisions rendues publiques par l'Etat et la Région Ile-de-France concernant la résidence Sambat.

Jean-Marc NICOLLE

Effectivement, ce périmètre a été élargi de sorte à assurer la cohérence du projet de requalification de ce nouveau quartier d'entrée de ville. Comme vous le savez également, certains quartiers de l'ANRU 1 ont été reconnus d'intérêt national. C'est le cas notamment du Chaperon vert, actuellement en construction. Le Conseil communautaire sera ensuite amené à délibérer sur les futurs quartiers de Villejuif et de L'Haÿ-les-Roses dans le cadre de l'ANRU 2.

J'ajoute que nous avons aussi porté une demande sur le quartier Schuman, pour qu'il soit reconnu d'intérêt régional au titre d'une opération de démolition et de reconstruction. Nous avons obtenu une réponse positive la semaine dernière, avec un avis favorable du Conseil régional. A ce stade, il n'existe encore aucun fléchage financier sur cette opération. Il nous appartient donc de proposer et de définir un projet dans les mois prochains, en concertation avec les locataires et les riverains. Il nous faudra ensuite négocier avec l'ANRU et la Région, qui définiront concrètement le fléchage financier de ce projet. Ce dernier devrait être finalisé au cours de l'exercice 2016 pour une mise en œuvre et une réalisation au cours des années suivantes.

C'est donc une très bonne nouvelle, pour ce quartier reconnu « nouveau quartier prioritaire », qui, je le rappelle, concentre un certain nombre de fragilités sociales. Par ailleurs, et malgré les efforts de mes prédécesseurs sur le patrimoine Schuman, avec sa réhabilitation totale conduite par Monsieur Banbuck en 1996 et 1997 et la deuxième réhabilitation thermique achevée en 2014, nous savons dorénavant qu'il est difficile de se projeter sur du très long terme, compte tenu de l'état de l'ossature. Les différentes études menées sur ce quartier démontrent d'ailleurs la nécessité d'une opération de démolition-reconstruction.

Quoi qu'il en soit, il s'agit d'un projet important. D'ailleurs, la réalisation de ce grand projet de renouvellement urbain, à quelques mètres de la nouvelle gare du Grand Paris, démontre la volonté municipale de vouloir assurer la mixité, contrairement au passé où l'arrivée de grandes infrastructures de transport entraînait très souvent un phénomène d'éviction des classes populaires et des publics les plus fragilisés.

Jean-Luc LAURENT

Merci, Monsieur Nicolle. Je pense qu'il était important de faire un point sur ce sujet, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement. Y a-t-il des interventions ?

Arnaud WEBER-GUILLOUET

Je suis très heureux que les habitants du quartier Schuman puissent bénéficier de ce PRU, puisqu'il s'agissait d'une des propositions majeures de notre programme aux dernières élections municipales. Nous sommes donc très heureux d'avoir été entendus. Cela prouve également que notre idée n'était pas si saugrenue, comme nous l'avons parfois entendu en réunion. En revanche, il est dommage d'avoir investi autant d'argent dans la rénovation thermique de cet ensemble, alors que nous savions déjà qu'il aurait du mal à perdurer dans le temps.

Quoi qu'il en soit, il est bien que ce quartier bénéficie de nouveaux bâtiments. Nous ne sommes donc pas une droite antisociale et nous sommes très heureux que ces habitants profitent de ce plan. Je pense même qu'ils auraient apprécié de pouvoir en bénéficier bien avant.

Jean-Marc NICOLLE

Premièrement, je vous remercie de nous rappeler vos engagements. De fait, nous serons très attentifs aux votes que vous émettrez sur ce type de projets. J'espère d'ailleurs que nous nous retrouverons sur ce point car vous avez quand même voté contre le PLU. Peut-être aurait-il été préférable de vous abstenir !

Deuxièmement, pourquoi ce projet ne s'est-il pas déroulé avant ? Tout simplement parce que ce quartier n'était pas reconnu comme « quartier de renouvellement urbain ». J'ajoute que six quartiers ont été proposés auprès de l'Etat et que quatre ont été retenus. D'autre part, ce type de décision tient aussi compte du contexte financier et de l'environnement régional. Il s'agit donc d'une négociation entre l'Etat et la Région. Enfin, comme l'OPH se trouvait à cette époque en redressement financier, il s'agissait avant tout d'assurer sa pérennité et sa solidité. En effet, il n'avait pas les reins suffisamment solides pour assumer à lui seul une opération de démolition-construction. En définitive, ce type de projet peut uniquement se réaliser en étant reconnu par l'Agence régionale de renouvellement urbain, qui elle déclenche des mécanismes de financement importants.

Pour autant, et même si nous n'étions pas encore reconnus à l'époque, fallait-il laisser la situation se détériorer sur le quartier Schuman ? Je rappelle d'ailleurs que vous aviez vous aussi dénoncé cette situation lors de votre campagne municipale. Bref, nous devons apporter une réponse qualitative sur le patrimoine existant, puisque nous ne pouvons pas réaliser une opération de démolition-construction. De plus, cette rénovation thermique, lancée par Monsieur Roussel, était plus que nécessaire pour les locataires.

Enfin, je précise que cette reconnaissance ne déclenche pas non plus un passage à l'acte immédiat. Nous devons d'abord élaborer un projet en concertation. C'est pourquoi il est important de modifier le périmètre de cette convention.

Jean-Luc LAURENT

J'ajoute que les dossiers de renouvellement urbain demandent généralement beaucoup de temps, surtout lorsque les locataires et les habitants d'un quartier sont tous concernés en même temps. Certes, il s'agissait d'une bonne idée pour votre programme municipal. Cependant, elle était déjà présente depuis longtemps et nous ne voulions pas laisser les habitants dans des situations de vie dégradées, en attendant une éventuelle hypothèse de démolition-reconstruction, pour laquelle nous venons tout juste de recevoir une décision positive. Il était donc nécessaire d'articuler le court terme de cet ensemble immobilier, tout en conduisant des discussions dans le cadre de l'ANRU 2.

Cette décision était donc attendue depuis longtemps. Elle avait même été évoquée par le créateur de l'ANRU 1, Jean-Louis Borloo. Je précise à ce titre que l'ANRU 1 concernait 550 quartiers à l'échelle nationale dont 135 en Ile-de-France. Il y a eu de nombreuses discussions sur ce sujet et nous ne pouvons que nous féliciter de cette décision. Ce travail sera mené à la fois par l'OPH et par la Ville car il s'agit d'un projet global. Je mets aux voix cet avenant.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 5 (Mme PESCHAUD-BOYER, Mme MORGANT, Mme CAPUANO, M.WEBER-GUILLOUET, M.REISSER)

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°2015-034. BUDGET VILLE - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2014

Jean-François BANBUCK

Monsieur le Maire, chers collègues. La première des délibérations financières soumise à votre vote concerne le compte de gestion. Je rappelle que ce compte est élaboré par le comptable public à partir des flux financiers constatés pour le compte de la commune. Il se divise entre la section d'investissement et la section de fonctionnement.

En ce qui concerne la section d'investissement, le compte fait apparaître une recette nette d'environ 8 millions d'euros et des dépenses de près de 7 millions, soit un excédent de 740 000 euros. S'agissant de la section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 35.5 millions d'euros et les dépenses à 34.2 millions d'euros, pour un excédent de 1.3 million. L'excédent total de ce compte de gestion affiche donc un excédent total de 2 millions d'euros. J'attire votre attention sur le fait que cet excédent ne sera pas reporté sur le compte administratif, puisqu'il ne s'agit pas du tout du même périmètre. En effet, il n'intègre ni les restes à réaliser ni les excédents de l'année antérieure. Je vous propose donc de donner un avis favorable à ce compte de gestion.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce compte de gestion ? (*Il n'y en a pas*). Je le mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30

Contre : 0

Abstentions : 5 (Mme PESCHAUD-BOYER, Mme MORGANT, Mme CAPUANO, M.WEBER-GUILLOUET, M.REISSER)

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2015-035. BUDGET VILLE - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014

Jean-François BANBUCK

Je rappelle que le compte administratif retrace l'exécution budgétaire de l'année précédente. J'ajoute que les dépenses ont un caractère limitatif par chapitres, alors que les recettes ont un caractère évaluatif. De fait, si le budget se doit d'être à l'équilibre, le compte administratif présente quant à lui un résultat, puisqu'il montre la réalité des opérations conduites au cours de l'exercice antérieur.

Concrètement, la section d'investissement prévoyait des dépenses à hauteur de 34 463 886 euros. *In fine*, les réalisations atteignent 32 559 238 euros et les restes à réaliser 290 734 euros, soit un taux de réalisation de 95 % en dépenses. S'agissant des recettes, qui elles aussi étaient budgétées à 34 millions, le taux de réalisation atteint 99 %. Je souligne que les recettes réalisées en 2014 sont inférieures de 3 % à celles encaissées en 2013. Cela s'explique notamment par la baisse de 6 % de la dotation de fonctionnement et par la baisse de 7 % des participations de la CAF.

En ce qui concerne la section d'investissement, le budget initial s'élevait à 11 612 971 euros. Au final, les réalisations atteignent 7 177 457 et les restes à réaliser 2 570 328 euros, soit un taux de réalisation de 84 %. S'agissant des recettes, les réalisations s'élèvent à 3 259 993 euros, pour un budget initial de 5 033 947 euros, soit un taux de réalisation de 69 %.

Traditionnellement, le budget d'investissement affiche toujours un résultat inférieur au budget de fonctionnement, car la conduite des opérations doit bien souvent faire face à de nombreux aléas.

J'ajoute que l'endettement de la Ville a été largement maîtrisé. Il a même diminué par rapport à la fin de l'année 2013 pour atteindre 29 019 995 millions à la fin de l'année 2014. Cet endettement résiduel ne cesse d'ailleurs de diminuer depuis l'année 2009. Il atteint même les 20 % depuis l'année 2002. Ces chiffres confirment donc les bons choix

financiers de la municipalité, d'autant plus que la Ville ne cesse d'investir depuis maintenant vingt ans, en maintenant un même niveau de services. Enfin, je précise que les restes à réaliser affichent un excédent global de clôture de 1 669 510 euros, résultat conforme aux exercices les plus récents.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ?

Bernard AUBAGUE

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Nous voterons contre ce compte administratif, comme nous l'avons fait pour le budget primitif.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? (*Il n'y en a pas*). Je vais maintenant me retirer quelques instants pour que vous puissiez délibérer sur ce compte administratif, conformément aux dispositions du code général des collectivités locales. Je vous propose que Monsieur Nicolle préside la séance.

23h05 : présidence assurée par Monsieur Nicolle.

Jean-Marc NICOLLE

Je vous propose donc d'adopter ce compte administratif.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 26

Contre : 3 (Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M.HASSANI)

Abstentions : 5 (Mme PESCHAUD-BOYER, Mme MORGANT, Mme CAPUANO, M.WEBER-GUILLOUET, M.REISSER)

23h07 : présidence assurée par Monsieur Laurent

Jean-Marc NICOLLE

Monsieur le Maire. Le compte administratif a été approuvé à la majorité.

N°2015-036. BUDGET VILLE - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014

Jean-François BANBUCK

L'objet de cette délibération consiste à affecter l'excédent que nous venons de constater au compte administratif. Nous devons tout d'abord financer un déficit d'investissement de 1 669 510 euros, puis couvrir les restes à réaliser de la section de fonctionnement et enfin, décider de ce solde de 1 580 877 euros. Concrètement, nous vous proposons d'affecter ce montant en excédent de fonctionnement reporté, de façon à pouvoir l'utiliser dans le cadre du budget supplémentaire, qui fera l'objet de la délibération suivante.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions ? (*Il n'y en a pas*). Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27

Contre : 3 (Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M.HASSANI)

Abstentions : 5 (Mme PESCHAUD-BOYER, Mme MORGANT, Mme CAPUANO, M.WEBER-GUILLOUET, M.REISSER)

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est donc adopté à la majorité.

Jean-François BANBUCK

Il est généralement de tradition d'examiner le déroulé de l'exécution budgétaire de l'exercice au milieu de l'année et de prendre en considération les évolutions prévisibles pour les six prochains mois. Il s'agit également de prendre en compte les notifications définitives des dotations de l'Etat.

Pour ce qui est des recettes de fonctionnement, notre prévision concernant le produit des taxes locales s'est avéré trop optimiste. Nous aurons donc un manque à gagner de 157 426 euros. Il en est de même pour les dotations forfaitaires, qui s'élèvent quant à elle à 36 855 euros. En définitive, la diminution de la dotation globale de fonctionnement s'élèvera à 787 000 euros pour l'année 2015. En revanche, nous compensons une partie de cette perte par une recette supplémentaire de 64 700 euros, grâce aux places de stationnement mitoyennes avec la ville de Gentilly. Enfin, l'examen des charges à caractère général nous laisse à considérer une dépense supplémentaire de 503 703 euros par rapport aux inscriptions budgétaires initiales. S'agissant des investissements, vous trouverez dans la délibération une liste d'opérations qui n'étaient pas prévues initialement. Au total, près de 500 000 euros sont donc affectés à la section de fonctionnement et environ un million d'euros à la section d'investissement.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Bernard AUBAGUE

Je constate tout d'abord que nous n'avons pas souvent eu de budget supplémentaire au cours de ces douze dernières années. Par ailleurs, comme ce budget supplémentaire montre une mauvaise prévision, nous voterons contre cette délibération.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions sur ce rapport ?

Jean-François BANBUCK

Monsieur Aubague est élu depuis suffisamment de temps pour savoir que nous avons déjà eu des budgets supplémentaires.

Ce prétexte me paraît donc totalement dérisoire. Quoi qu'il en soit, comme il existe des excédents, nous ne faisons que les affecter. En outre, je m'excuse de ne pas avoir prévu le changement de la chaudière de l'école Charles Péguy. Peut-être que vous auriez pu nous aider à être plus précis si vous aviez été présent lors de cette préparation budgétaire.

Jean-Luc LAURENT

Je mets donc aux voix ce budget supplémentaire.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27

Contre : 3 (Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M. HASSANI)

Abstentions : 5 (Mme PESCHAUD-BOYER, Mme MORGANT, Mme CAPUANO, M. WEBER-GUILLOUET, M. REISSER)

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est donc adopté à la majorité.

Jean-François BANBUCK

Je rappelle que les procédures d'autorisations de programme et de crédits de paiement permettent de faire de la planification financière pluriannuelle pour les investissements majeurs engagés par la Ville. Concrètement, cette délibération vise à créer une autorisation, à en réviser une, et à en clôturer deux.

La création porte sur le dispositif de vidéo-protection, dont le principe a déjà été adopté en Conseil municipal. Le montant prévisionnel de cet investissement s'élève à 1.5 million d'euros. La révision concerne quant à elle l'AP-CP relative à l'école Pierre Brossolette, de façon à rattacher 213 000 euros inscrits au budget 2015. A cela s'ajoute un ajustement technique de 15 euros pour l'AP-CP du CTM. Enfin, pour ce qui est de la clôture, il s'agit de clôturer à la fois l'autorisation de programme du CTP situé 7 boulevard Chastenot de Géry et celle de la médiathèque l'Echo, mise en service en 2014.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

Bernard AUBAGUE

Ce tableau nous permet de voir que le coût de construction de la médiathèque est passé de 10 à 15 millions d'euros, avec à l'arrivée deux étages actuellement inoccupés. Nous constatons également que le CTM a finalement coûté 4.4 millions, budget que nous avons dénoncé en son temps.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ?

Arnaud WEBER-GUILLOUET

Nous voterons pour cette délibération, car nous apprécions enfin que la municipalité ait décidé de renforcer le droit à la sécurité et à la tranquillité publique des Kremlinois, avec le déploiement d'un réseau de vidéo-protection. Certes, cela ne sera pas suffisant, cependant nous saluons déjà ce premier pas.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 32

Contre : 3 (Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M.HASSANI)

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est donc adopté à la majorité.

N°2015-039 UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE, EXERCICE 2014

Sarah BENBELKACEM

Le Kremlin-Bicêtre a été éligible à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au titre de l'exercice 2014. Cette dotation a vocation à soutenir le développement social des communes répondant à certains critères, notamment en matière de logements sociaux. Ainsi, le montant alloué à la commune en 2014 s'est élevé à 358 617 euros.

Cette dotation permet également de financer des actions de développement social, qui ont touché la vie des quartiers, l'accompagnement, le lien social et la citoyenneté, la prévention de la délinquance, la réussite éducative, l'accès aux droits, la santé et la prévention ainsi que l'emploi et le développement économique. Je vous propose donc de prendre acte de la réalisation de ces opérations.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? *(Il n'y en a pas).*

Le Conseil municipal prend acte de cette délibération.

N°2015-040. UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE - EXERCICE 2014

Sarah BENBELKACEM

En 2014, la ville a été éligible au Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF). Ce fonds contribue à améliorer les conditions de vie des communes de la région, qui supportent des charges particulières au regard des besoins sociaux de la population, et qui ne disposent pas de sources fiscales suffisantes. Le montant alloué à la Ville en 2014 s'est élevé à 872 582 euros. Celui-ci a été utilisé pour financer la rénovation complète de la

chaufferie au gymnase Ducasse, la réfection de la cour de l'école Pauline Kergomard, le réaménagement de la salle de boxe Jacques Poisat ainsi que divers travaux dans les squares. Je vous demande donc de prendre acte de la réalisation de ces opérations.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas.)*

Le Conseil municipal prend acte de cette délibération.

N°2015-041. ENGAGEMENT D'UNE PROCÉDURE D'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (AD'AP)

Jérôme GIBLIN

La loi de 2005 sur le handicap prévoyait l'accessibilité à tous les ERP (établissements recevant du public) de catégorie 1 à 5. Pour information, la première d'entre elle est celle qui reçoit le plus de personnes – jusqu'à 3 000. Toutefois, comme la France accumulait un retard depuis plusieurs décennies par rapport à l'Europe du Nord, le Gouvernement a décidé de mettre en place un agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap) en 2014. Le Kremlin-Bicêtre dispose d'un délai de six ans (deux fois trois ans) pour remplir ses obligations, sachant que nous sommes déjà bien positionnés.

Globalement, les travaux concerneront avant tout l'accessibilité pour le handicap moteur, ce qui n'empêche pas les handicaps cognitifs, visuels et auditifs d'être également concernés. Afin de mener à bien cette action, le cabinet d'études AC2H a été missionné pour travailler avec les services et réaliser un diagnostic sur l'ensemble des bâtiments ERP. Il doit rendre son avis en septembre 2015. Dès lors, notre commune engagera les travaux nécessaires. J'ajoute que les chantiers sont prévus de manière très rationnelle, de façon à limiter les coûts et la gêne pour les usagers. Les travaux se feront donc site par site, en évitant la fermeture de l'accès au maximum. La plupart d'entre eux seront effectués en régie de sorte là aussi à diminuer le coût de l'opération. Il est donc demandé au Conseil municipal :

- De bien vouloir approuver l'engagement de la Ville dans l'élaboration de cet agenda ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer l'Ad'Ap auprès des services de la Préfecture ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute demande d'autorisation administrative et d'urbanisme requise pour l'application de cette délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette délibération.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? *(Il n'y en a pas.)*

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2015-042. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À FRATERNITÉ BOGANDA EXERCICE 2015

Jean-Luc LAURENT

Je rappelle que le Kremlin-Bicêtre organise deux fois par an l'instruction de projets associatifs de solidarité internationale qui lui sont adressés, dans l'objectif d'obtenir un soutien municipal sous forme de subvention.

Lors de l'étude des dossiers le 2 décembre 2014, il a été décidé de retenir et de soutenir le projet de l'association Fraternité Boganda « Opération mille sourires », consistant en la prévention et la sensibilisation en hygiène bucco-dentaire d'environ 5 000 enfants à Bangui, en République centrafricaine.

La Centrafrique est depuis plus de deux ans une zone de conflit et particulièrement sa capitale Bangui. Dans ce contexte humanitaire difficile et malgré l'urgence, les agences humanitaires peinent à trouver les fonds nécessaires. Les enfants étant les premières victimes de ce conflit, ce projet est donc une action de proximité par le biais de la santé. Nous vous proposons par conséquent de soutenir la réalisation de ce projet pour un montant de 500 euros. Y a-t-il des interventions ?

Bernard AUBAGUE

Monsieur le Maire, chers collègues. Le site web de cette association indique que son activité se déroule principalement à Toulouse, lieu de son siège social. Or, dans le même temps, vous nous dites que les dotations de l'Etat sont en baisse. De fait, vous créez là une nouvelle dépense. Nous allons sûrement entendre que nous n'éprouvons pas de solidarité avec les pays en voie de développement. Pour ma part, je préférerais que vous incitez les Kremlinois à s'engager directement en envoyant leurs dons aux associations humanitaires. Par conséquent, nous nous abstiendrons.

Jean-Luc LAURENT

Je précise que cette association est déjà très connue et très présente dans la vie associative locale kremlinoise. Vous pouvez d'ailleurs la rencontrer régulièrement, car elle participe à de nombreuses manifestations sur l'ensemble de la ville. Je pense par exemple au dispositif de vide-grenier solidaire organisé sur la place Jean-Baptiste Clément en mai dernier. Cette subvention de 500 euros me paraît donc tout à fait positive. J'ajoute qu'elle s'inscrit dans la droite ligne de ce que nous faisons déjà avec l'association SOS Enfants, qui agit notamment en Haïti, et avec laquelle nous avons développé des micros-projets permettant la suffisance alimentaire et le travail d'un certain nombre de personnes. Il s'agit donc d'une logique de co-développement. En effet, nous ne souhaitons pas porter le débat sur les migrations économiques sans avoir la préoccupation d'apporter des réponses concrètes en matière de co-développement. Cela signifie aussi que les pays du Nord ne doivent pas rester dans l'entre-soi. Ils doivent en effet s'engager dans des actions de co-développement pour que les habitants de ces pays vivent dans des conditions décentes et qu'ils ne soient obligés de le quitter. Je mets ce rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27

Contre : 5 (Mme PESCHAUD-BOYER, Mme MORGANT, Mme CAPUANO, M.WEBER-GUILLOUET, M.REISSER)

Abstentions : 3 (Mme CHIBOUB, M. AUBAGUE, M.HASSANI)

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à la majorité.

N°2015-043. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET L'ADASE

Didier ROUSSEL

Monsieur le Maire, chers collègues. Compte tenu de la nature et du contenu de ce rapport, j'ai décidé de vous lire entièrement cette délibération.

Une convention d'objectifs et de moyens a été signée entre la Ville et l'ADASE en mai 2011 pour trois ans renouvelable une fois. Une nouvelle convention régissant les relations des deux parties doit être signée. Compte-tenu du contexte budgétaire, la convention sera annuelle renouvelable une fois sauf dénonciation expresse de l'une des parties, afin de permettre à la ville de revoir le montant de la subvention chaque année.

Le projet initié et conçu par l'association est de « créer, gérer et contrôler des activités récréatives et éducatives variées : physiques, intellectuelles, artistiques, sportives, économiques, civiques, sociales... et d'assurer le développement et la promotion de toutes activités socioculturelles » (article 2 des statuts de l'ADASE).

L'un des enjeux du projet politique municipal vise la réduction des inégalités sociales et territoriales et l'inclusion de tous les habitants par l'amélioration de l'accès de tous aux richesses du territoire. La Ville du Kremlin-Bicêtre souhaite favoriser l'accès des jeunes et de leur famille aux temps de loisirs éducatifs, à la culture et au sport, développer les actions culturelles de proximité et diffuser l'offre socioculturelle au plus près des publics.

Pour ce faire, elle décide de soutenir les pratiques artistiques, culturelles et sportives en amateurs conduites par les structures associatives qu'elle subventionne au-delà d'un montant annuel supérieur à 23 000 euros. En tant qu'association œuvrant dans les domaines artistiques, culturels et sportifs, l'ADASE propose un programme d'actions qui participe à cette politique.

Les activités suivantes sont subventionnées par la Ville :

1. Activités culturelles et artistiques

- Danse (classique, caractère russe, modern'jazz) ;
- Musique (piano, guitare) ;
- Arts plastiques (poterie, modelage, peinture).

2. Activités sportives

- Baby-judo ;
- Judo ;
- Jujitsu.

Le soutien de la ville se caractérise par des apports financiers et en industrie.

Afin de tenir compte de la baisse des dotations financières, le montant de la subvention attribuée à l'ADASE diminue. Compte-tenu du budget prévisionnel des actions conventionnées pour 2015, la subvention proposée s'élève à 41 400 euros et représente 30% des coûts prévisionnels 2015 des actions conventionnées. La somme de 41 400 euros est une somme plafond qui ne pourra en aucun cas être dépassée.

Des locaux sis 1 rue Jean Mermoz et 2 place Edouard Herriot sont mis à disposition de l'ADASE à titre gracieux par la Ville afin qu'elle puisse organiser les différentes activités. Les créneaux non utilisés par l'association seront utilisés directement par la ville ou octroyés à d'autres associations dans le cadre d'activités culturelles, artistiques et sportives.

En contrepartie de l'octroi de moyens financiers et matériels, la convention fixe des objectifs à l'ADASE : mise en œuvre des activités conventionnées conformément aux orientations municipales.

Des indicateurs sont mis en place et serviront à évaluer l'activité de l'association chaque année. La subvention sera réajustée en fonction de l'atteinte des objectifs et du coût réel des activités conventionnées.

Jean-Luc LAURENT

Je propose à Monsieur Roussel de présenter le rapport n°44 dans la foulée, vu qu'il concerne la même association.

N°2015-044. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS SOCIOÉDUCATIVES (ADASE) - EXERCICE 2015

Didier ROUSSEL

Je vous propose là aussi, de lire entièrement la délibération.

Le Conseil municipal a approuvé des conventions d'objectifs, conformément à la loi, avec toutes les associations dont le montant de la subvention allouée est supérieur à 23.000 €.

La convention d'objectifs signée entre la ville et l'ADASE de mai 2011 a été conclue pour une durée de 3 ans renouvelable une fois à l'issue des trois années, soit jusqu'en mai 2015.

Pour laisser le temps à la municipalité de négocier le renouvellement de la convention et le montant de la subvention au regard des objectifs poursuivis par l'ADASE sans pénaliser son fonctionnement, le conseil municipal a accordé par délibérations des 12 février et 26 avril 2015 deux avances sur la subvention annuelle 2015, égales au 6/12^{ème} de la subvention qui lui a été allouée en 2014, soit une avance de 30 240 euros (15 120 euros par avance).

La nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'ADASE, présentée au conseil municipal du 25 juin 2015, prévoit une subvention pour l'exercice 2015 de 41 400,00 euros. Le solde à verser pour l'exercice 2015 s'élève donc à 11 160,00 euros.

Je vous demande donc de vous prononcer favorablement sur cette proposition.

Jean-Luc LAURENT

Comme cela avait été convenu avec les présidents de groupes et en application de l'article 39 du règlement intérieur, je vous propose de suspendre notre séance pour donner la parole à la présidente de l'Adase, qui m'avait sollicité pour intervenir en Conseil municipal.

22h35 : suspension de séance (intervention de la Présidente de l'ADASE)

22h45 : reprise de séance

Jean-Luc LAURENT

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur, je vous informe que le Maire peut donner la parole aux citoyens qui le demandent lors d'une suspension de séance. Toutefois, il ne peut s'instaurer de débat entre l'intervenant et les conseillers municipaux. Je vous propose donc de rouvrir notre séance. Le débat est maintenant ouvert au niveau des élus. Qui souhaite prendre la parole ?

Gisèle PESCHAUD-BOYER

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues.

Le groupe Un nouveau souffle souhaite s'exprimer face aux réactions posées par les choix de la majorité municipale. Le mécontentement exprimé par nos concitoyens en est aujourd'hui l'illustration.

Le groupe Un nouveau souffle veut souligner que, malgré son opposition, ou son abstention lors d'un certain nombre de votes, la majorité a confirmé des choix faits uniquement par elle. Ces choix ne semblent pas aller dans le sens que souhaiteraient les Kremlinois.

Notre groupe vous a déjà fait remarquer que le fait de placer dans la même délibération la décision d'accorder des subventions à plusieurs associations à la fois ne nous paraissait pas pertinent. Lors du Conseil municipal du 12 février 2015, il nous a été demandé de délibérer sur des aides financières apportées à 42 associations, avec un vote unique pour toutes. Des associations aussi diverses que Le sergent du Kremlin, club d'œnologie, Rafamiray, association malgache, ou encore Zoé d'or à Kinshasa, ne représentent pas à l'évidence le même intérêt pour le plus grand nombre de nos concitoyens. De plus, la multiplicité de ces associations, parfois surprenantes, agréées et aidées par la mairie, représente parfois peu de personnes. Chacune devrait pourtant encourager notre municipalité à exiger des regroupements dans le cadre du mieux vivre ensemble et de l'échange entre Kremlinois, plutôt que d'essaimer des petites sommes qui finissent par représenter un vrai coût pour le budget de notre ville. En outre, cela ne permet pas aux habitants de se rencontrer et favorise le communautarisme.

Des Kremlinois nous ont fait remonter leur désarroi face à des choix qui mènent à la fermeture de certaines activités. Je pense par exemple à la section féminine du tennis de table à l'USKB, qui prive la ville d'une activité dont l'excellence l'a faite briller à l'extérieur pendant de nombreuses années.

L'Adase est donc particulièrement touchée cette année, à tel point qu'elle risque de ne pas se relever. Cette association, régie par la loi de 1901, existe depuis 41 ans et compte 500 membres à son actif. Elle a permis et permet à nos enfants de s'épanouir artistiquement. Elle est donc indispensable à notre ville, car elle permet aux Kremlinois de profiter pleinement d'un certain nombre d'activités (ateliers, spectacles de danse, musique, sport, échecs, arts plastiques, art martiaux, arts de la scène).

Selon les explications qui nous ont été données en commission par Monsieur Roussel, il était prévu de discuter de nouveau la convention. Or, suite aux restrictions budgétaires, vous avez décidé de diminuer la subvention à l'Adase de 30 %. Il en va de la survie de cette association. Il semblerait que les responsables de ces associations aient été surpris par cette information soudaine, d'autant plus que le calendrier ne leur permet pas de s'organiser financièrement. Cela crée une très grande inquiétude chez les parents, qui verraient très mal la disparition de cette association.

Notre groupe comprend la nécessité de faire des économies pour notre ville. Néanmoins, nous restons surpris par les choix qui ont été faits. Nous avons d'ailleurs déjà fait savoir à la majorité notre étonnement devant les sommes

engagées pour une manifestation aussi éphémère que Russenko (plus de 15 000 euros), ou l'achat d'une œuvre d'art alliant grâce et tags pour la somme de 8 000 euros destinée à la médiathèque. Il semble que ces manifestations et œuvres coûteuses ne soient pas du goût de tous les Kremlinoï. Je rappelle que la mise en place des rythmes scolaires, réforme à laquelle nous étions opposée, est aussi très coûteuse. D'ailleurs, le bilan de cette année nous donne raison.

Le fait d'avoir gagné une nouvelle fleur au concours des villes fleuries ou d'avoir reçu la certification ISO 9001 n'a pas été remarqué par de nombreux Kremlinoï. Ils constatent simplement la saleté de nos rues, malgré un nombre pléthorique d'employés municipaux, le bruit et la circulation, ou encore le stationnement payant inutile dans certains quartiers. Le plus important pour eux est de pouvoir trouver des activités qui leur permettent de se relaxer ou de faire pratiquer un art à leurs enfants, qui sera une richesse pour leur avenir, à un coût raisonnable et à proximité de leur lieu de vie.

Monsieur le Maire, chers collègues, le groupe Un nouveau souffle vous demande de bien vouloir reconsidérer le calendrier et l'aide apportée à l'Adase, afin de lui permettre de s'organiser. Nous voterons donc contre cette délibération en l'état et vous demandons de reconsidérer le montant de l'aide restant à régler. Enfin, merci s'il vous plaît d'organiser un entretien avec l'Adase.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes interventions ?

Bernard AUBAGUE

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Comme vient de le dire ma collègue, l'heure est grave et le groupe Modem demande le retrait de cette délibération.

Tout d'abord, cette convention arrive très tardivement. En effet, la brutalité des chiffres cumulée à ce retard empêche toute anticipation, puisque les vacances arrivent dans moins d'une semaine. D'autre part, le retrait dans la convention de la prise en charge des départs à la retraite ou de licenciements est une épée de Damoclès aussi importante que la baisse des subventions. Aucune provision pour couvrir ces risques n'a été envisagée. Par conséquent, aucune assurance n'a été contractée. Or, un des paragraphes de l'article 6 de l'ancienne convention stipulait la prise en charge financière des indemnités, après délibération du Conseil municipal. Le montant alloué était réparti entre 33 000 euros pour le fonctionnement et 33 100 euros pour la partie variable.

La politique prônée pour la jeunesse par la majorité municipale n'est qu'un discours qui chante faux aujourd'hui, comme chantent faux des élus, qui, maintenant qu'ils sont en poste, tournent le dos aux promesses de soutien qu'ils dispensaient avant les élections municipales. Gérer, c'est aussi prévoir. Cependant, prévoir en n'ayant aucune confiance dans les promesses est toujours voué à l'échec. La politique de la Ville vise-t-elle à subventionner toutes les associations au détriment des plus anciennes, qui sont aussi les plus actives sur la commune ? L'exemple type est celui de la délibération précédente.

Les Kremlinoï qui vivent aussi des moments difficiles sont-ils d'accord pour que leurs impôts subventionnent des programmes internationaux, fussent-ils et nous ne le contestons pas, des plus urgents, voire vitaux ?

Nous pensons que nos électeurs ne sont pas d'accord avec cette vision, car chacun peut s'engager individuellement pour des causes humanitaires où il y a tant à faire. Nous pensons aussi que nos électeurs préfèrent que ce qu'ils versent pas le biais de l'impôt serve à des activités de proximité, qui font tous les jours leurs preuves. L'Adase est de celles-ci. Le spectacle présenté par l'Adase l'autre dimanche, où aucun élu de la majorité n'était présent à ma connaissance, a mobilisé de nombreux bénévoles pour arriver à un très haut niveau de qualité. Le travail d'une année ne s'est pas traduit par de la fumée.

S'agissant de Russenko, qui représente l'exemple type d'un gouffre d'environ plusieurs centaines de milliers d'euros – car nous n'avons jamais réussi à obtenir les chiffres –, cette grosse organisation de trois jours coûte beaucoup plus que les sommes économisées sur l'Adase. Nous sommes aussi en droit de nous demander si elle répond plus aux attentes des Russes que des Kremlinoï. C'est une manifestation à sens unique. Nous ne voyons pas ce qu'elle procure aux Kremlinoï. Par contre, peut-être que Monsieur le Maire en tire une certaine gloire, en tant que vice-président du groupe d'amitié France-Russie à l'Assemblée.

Si vous ne la retirez pas, et j'ai bien peur que vous ne le fassiez, nous voterons contre cette délibération et nous demandons que la convention soit revue rapidement. Ne laissons pas nos 500 adhérents de l'Adase à la dérive.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? (*Il n'y en a pas.*)

Didier ROUSSEL

J'aimerais tout d'abord vous livrer quelques éléments de réflexions en guise de réponse. J'apostropherai ensuite l'opposition.

La Ville a appris dès les premiers mois de l'année 2015 que sa dotation globale de fonctionnement serait impactée. Cela n'était pas un secret, puisque la presse s'en faisait déjà l'écho plusieurs semaines auparavant. Les collectivités allaient donc subir ces baisses financières. Le montant total de la somme retranchée sur le budget communal représente 789 000 euros.

Sous l'impulsion du Maire, les élus ont décidé de répartir l'effort important demandé par le Gouvernement le plus équitablement possible. Le premier effort est interne, puisque les élus en charge de leur secteur demandent aux services de présenter des budgets contraints. Les budgets de chaque secteur ont été modifiés et revus à la baisse. Le deuxième effort est externe et concerne les subventions accordées aux associations. Il est alors demandé à ces dernières de ne pas présenter de budget en hausse et donc d'activités nouvelles, qui pourraient générer des demandes de subventions supplémentaires.

D'une manière générale, il était entendu que la Ville prenne en charge une grosse partie de ces efforts. D'ailleurs, certains événements ont déjà été reportés. Par ailleurs, je tiens à rappeler – et particulièrement à l'opposition – que notre majorité a pris des engagements en mars 2014 auprès de la population, notamment en matière d'impôts locaux. Notre position est claire, nous ne voulons pas augmenter les impôts locaux. De fait, comme nous tenons et que nous tiendrons nos promesses, cela demande des efforts. L'équation est d'ailleurs relativement simple à comprendre. Si la Ville reçoit moins d'argent au départ, elle en distribuera moins à l'arrivée. Voilà pour les éléments de contexte général.

En ce qui concerne l'Adase, nous avons travaillé à partir des éléments fournis par cette association. Or, suite à l'examen des documents, nous avons constaté plusieurs choses. Premièrement, nous avons relevé une baisse du nombre d'adhérents sur les activités subventionnées. Deuxièmement, nous avons remarqué que le nombre d'adhérents kremlinois était d'environ 50 % sur les activités subventionnées. Je rejoins d'ailleurs les propos de Monsieur Aubague à ce sujet. En effet est-il normal que l'intégralité des Kremlinois paye pour les 50 % restants ? Peut-être pas ? J'ajoute par ailleurs que nous proposons tout de même d'attribuer une subvention de 41 400 euros.

En outre, je rappelle que certains autres éléments ne sont pas assez valorisés. Je pense par exemple aux apports en industrie, autrement dit les locaux que nous mettons gracieusement à disposition de l'Adase, comme cela est mentionné dans la délibération. On y retrouve à la fois le siège situé au 1 rue Jean Mermoz et les locaux de la place Herriot. A ce titre, et pour ne pas pénaliser l'Adase, nous avons volontairement laissé l'estimation de 2013, dont le montant s'élève à 27 000 euros. Je précise que bon nombre de villes dans la même situation ont procédé différemment en valorisant ces éléments. Bien évidemment, le loyer que nous payons pour le local situé 2 place Edouard Herriot est intégralement pris en charge par la Ville. De plus, nous prenons aussi en charge l'entretien intérieur et extérieur des locaux et des espaces verts. J'ajoute que nous avons effectué près de 11 000 euros de travaux en 2014 que nous n'avons pas comptabilisés à l'Adase – chose que nous continuerons d'ailleurs de faire. Je tenais donc à vous livrer ces éléments.

Enfin, je terminerai par quelques éléments pour lever toutes confusions. Les efforts conséquents réalisés par la Ville et par les autres acteurs ne m'autorisent pas à vous laisser dire qu'il y aurait un traitement d'exception pour l'Adase, compte tenu des circonstances économiques actuelles. Tous les acteurs associatifs du Kremlin-Bicêtre participent en effet à ces efforts conséquents, notamment en termes budgétaires. Or, le budget de la collectivité se doit de traduire

cette réalité financière extrêmement contrainte. Voilà pourquoi je vous propose tout de même de voter cette délibération, qui, encore une fois, ne fait que refléter la réalité.

D'autre part, j'entends aussi la droite réclamer une modification, voire un retrait de la délibération, à cor et à cri. Nous sommes au moins rassurés sur la défense culturelle des élus de l'opposition. Nous avons déjà eu quelques doutes au cours de la dernière séance lorsque Madame Peschaud-Boyer confondait un grapheur avec un délinquant. J'aimerais donc mettre en garde l'opposition qui pense parler d'un sujet porteur : faites attention car les sujets porteurs sont un mauvais choix dans l'état présent.

Jean-Luc LAURENT

Merci Monsieur Roussel. J'ajouterais quelques mots complémentaires. Les temps sont difficiles pour tout le monde. Ils le sont à la fois pour nos compatriotes, qui ont des efforts à faire, et pour les collectivités locales, avec plus de 3 milliards de pertes de recettes, ce qui représente environ 800 000 euros pour le Kremlin-Bicêtre. Dès lors, nous avons le choix d'augmenter ou non la fiscalité, puisque les dépenses doivent être couvertes par les recettes et qu'il n'existe pas de déficit dans les budgets communaux. Nous avons choisi de ne pas demander d'efforts aux habitants du Kremlin-Bicêtre en leur imposant une fiscalité supplémentaire. Bien entendu, ce choix demande d'autres efforts, qui tiennent compte des réalités internes et externes et qui concernent tous les secteurs.

Par conséquent, nous nous devons de réduire les dépenses sur la Ville. Je m'étonne d'ailleurs d'entendre ces propos surréalistes de la part des oppositions de droite, qui appellent à supprimer les actions de solidarité, notamment en termes de coopération décentralisée ou d'action internationale, d'autant plus qu'il s'agit de sommes très modestes. Ces dernières sont nécessaires, car elles représentent une des pierres que nous apportons au co-développement.

Autrement dit, nous ne restons pas dans « l'entre-nous » et nous ne dressons pas de murailles aux portes du Kremlin-Bicêtre, pas plus que la France n'a à le faire. Toutefois, les frontières communales et nationales doivent demeurer dans des rapports d'ouverture et de coopération.

D'autre part, j'entends dire que nous devrions stopper des actions, que les oppositions de droite considèrent comme inutiles, telles que le festival Russenko. Cependant, qui vous dit que cette manifestation ne sera pas suspendue pour l'année 2016, car nous devons trouver près de 800 000 euros ? Quant à l'USKB, ce club historique dont la scission avec le CSAKB vise à développer le sport de haut niveau et le sport professionnel et qui a été suivie par toutes les municipalités depuis le milieu des années 60, il ne peut aujourd'hui se maintenir en Pro A, car les résultats ne sont pas au rendez-vous. Aussi, compte tenu des contraintes financières actuelles, la municipalité ne devait-elle pas s'interroger avec le club sur son projet sportif ? Effectivement, nous avons considéré que nous devions désormais en rester au sport amateur et au sport professionnel. De fait, la subvention de plus de 130 000 euros, qui servait auparavant à payer l'équipe première, n'existera plus.

Certes, ces décisions sont lourdes. Cependant, elles s'imposent à nous. Elles sont d'autant plus lourdes pour le Maire que je suis, qui a voté contre cette partie du budget de l'Etat. Vous connaissez très bien mon positionnement politique : cette baisse de subventions qui entraîne une logique austéritaire n'est pas la solution. Nous devons d'ailleurs cette logique aussi bien au Président Hollande qu'au Président Sarkozy, puisque la dépense publique a commencé à régresser avec la mise en place de la règle d'or et le traité Merkel-Sarkozy, malheureusement ratifié par l'actuelle majorité. Voilà la réalité. Nous devons prendre des décisions de gestion pour ne pas augmenter la fiscalité et ajouter de la crise à la crise, car nous sommes comptables des deniers de la Ville. Bien évidemment, tout cela n'est pas agréable. Je préférerais qu'il en soit autrement pour ne pas avoir à diminuer certaines subventions dont celle de l'Adase.

Par ailleurs, j'aimerais faire remarquer que la convention avec l'Adase prévoyait une subvention prévisionnelle de près de 60 000 euros, avec une part fixe et une part variable, dont une part fixe de 28 428 euros depuis l'année 2013. Or, qui dit part variable, signifie qu'elle peut être changée chaque année. Monsieur Roussel a d'ailleurs très bien expliqué ce qui nous amène à devoir faire varier cette part à la baisse, tout comme nous allons aussi demander à d'autres associations et à d'autres domaines d'activité de faire des efforts.

Pour autant, que propose l'opposition pour économiser quasiment 800 000 euros ? Cela est toujours beaucoup plus facile lorsqu'on se trouve dans la partie adverse. Nous vous avons même donné la capacité de déposer des amendements sur des projets de budget au travers du règlement intérieur pour faire des contre-budgets. De fait, cessez-donc de rester dans le confort de la démagogie, car la réalité s'impose à tout le monde ! Si cela n'est pas le cas, vous devez alors dire que vous augmentez la fiscalité. Je rappelle que nous devons trouver près de 800 000 euros sur un budget de 34 millions. Sauf erreur de ma part, je précise qu'un point de fiscalité représente 180 000 euros. Dites-nous comment vous feriez ! Par conséquent, nous en sommes là aujourd'hui, car nous ne voulons pas aggraver la contribution des Kremlinois au budget de la Ville. C'est un engagement que nous avons pris et qui doit être tenu. Pourquoi ? Parce que les 800 000 euros de cette année seront multipliés par trois sur les deux prochaines années. Je vais même vous faire une confidence : je ne crois pas que la majorité actuelle, qui a décidé une baisse des dépenses publiques de 50 milliards d'euros, dont 11 milliards sur les collectivités locales, sera pire que ce que proposerait l'ex-UMP. Que propose la droite ? Elle propose 150 milliards de réductions des dépenses publiques, soit trois fois plus que l'actuel Gouvernement. Il ne faut donc pas raconter d'histoires ! Comment allez-vous trouver ces 150 milliards d'économies ? Il faut le dire. Voilà la réalité.

Aussi, compte tenu du cadre municipal qui nous est imposé et de notre engagement à ne pas augmenter la fiscalité des contribuables, nous devons réduire la dépense publique de près de 800 000 euros. C'est malheureusement ce que nous devons faire pour ne pas avoir un budget dans le rouge, ce qui nous contraindrait alors à augmenter la fiscalité. Or, je ne suis pas un irresponsable. Je suis en charge des affaires de la cité dans les bons moments comme dans les mauvais. Je mets maintenant aux voix ces deux délibérations.

Résultat du vote des la délibérations 2015 - 043 et 2015- 044

Votants : 35

Pour : 27

Contre : 8 (M. WEBER-GUILLOUET, Mme PESCHAUD-BOYER, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, M. REISSER, M. AUBAGUE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB)

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ces deux rapports sont donc adoptés à la majorité.

N°2015-045. AVENANT N°2015-01 À LA CONVENTION D(OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT N°2524-2014-EAJE - « ACCÈS ET USAGE DU PORTAIL CAF PARTENAIRES »

Jean-Luc LAURENT

La Caisse d'Allocations Familiales participe au fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance en versant une prestation de service aux gestionnaires complétée par le Contrat Enfance qui est un contrat d'objectifs et de cofinancement.

Le conseil municipal, en sa séance du 25 septembre 2014, avait approuvé la convention d'objectifs et de financement relative à la « Prestation de Service Unique établissements d'accueil jeunes enfants 0 - 4ans » pour chaque établissement Petite enfance précisant ainsi les engagements réciproques.

L'avenant 2015-01 a pour objectif de définir les conditions d'accès au Portail Caf partenaires, d'usage de ce dernier et des obligations qui s'y rattachent pour les gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant conventionnés « prestation de service unique » (PSU) avec la CAF. Le Portail CAF partenaires est un nouvel outil qui permet la télédéclaration des données d'activités et financières, prévisionnelles, actualisées et réelles, nécessaires au traitement des droits PSU.

Je vous propose donc d'approuver les termes de cet avenant et d'autoriser le maire à le signer.

Y a-t-il des demandes de parole ? (*Il n'y en a pas*). Je le mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2015-046. APPROBATION DU PROJET « LES CULTURES URBAINES » EN DIRECTION DES JEUNES DE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE ET AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

Didier VOT

Dans le cadre de l'appel à projets « Evènements Régionaux 2015 » proposé par le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Service Municipal de la Jeunesse porte le projet « Les cultures urbaines ».

Ce projet a pour objectifs de valoriser les initiatives et événements de la ville du Kremlin-Bicêtre, d'établir un état des lieux des propositions existantes en la matière sur notre territoire et de travailler sur les valeurs éducatives et leur transmission. Il vise également à créer un événement transversal destiné à fédérer l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ des Cultures Urbaines, et à valoriser les expressions artistiques et culturelles locales. Il se nourrit d'un fort partenariat avec les services municipaux (service des affaires culturelles, Médiathèque « l'Echo », et la MCVA), le tissu associatif local ainsi que le Réseau Information Jeunesse, nous permettant de mutualiser, renforcer et élargir l'initiative auprès des publics cibles.

Ce projet se déroulera courant juin 2015 et prendra appui sur des actions ou thématiques locales, tel que « la ville à votre porte », « Art en ville » ou encore « Le KB horizon 2030 ». Cette volonté commune, nous conduit à penser le concept « Cultures Urbaines », dont l'enjeu est de sensibiliser les jeunes aux différentes formes et disciplines artistiques (danse, chant, graff, BMX, Street Workout : dj musique actuelles) afin de travailler sur des projets et des pôles événementiels communs.

Le constat est le suivant :

Les cultures urbaines manifestent dans notre pays une grande vitalité. Importées des Etats-Unis, elles ont trouvé en France leur terre d'élection.

Sur le plan local, ce projet s'inscrit dans la dynamique impulsée par la Ville, en matière de développement culturel, d'accès culturel et à la production artistique :

- Action au service d'une approche de développement culturel ;
- Action qui contribue au Projet Educatif Local ;
- Action qui prend en compte l'évolution sociale et artistique des villes.

Enfin, ce projet est éligible à une subvention à hauteur de 80% du budget de fonctionnement par le Conseil régional d'Ile de France dans le cadre d'un appel à projet spécifique en cas de validation par notre assemblée.

Je vous propose d'émettre un avis favorable à ce projet, ainsi qu'à la demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes de parole ? (*Il n'y en a pas*). Je mets ce rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 1 (Mme PESCHAUD-BOYER),

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

N°2015-047. APPROBATION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

(00h20 : départ de Mme AMOURA, pouvoir donné à M. TRAORE - Le pouvoir de M. CHAPPELLIER tombe)

Sarah BENBELKACEM

La politique de la ville a fait l'objet d'une réforme, par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Cette nouvelle loi prévoit notamment de concentrer les moyens dédiés à la politique de la ville sur les quartiers les plus en difficulté et donc de diminuer le nombre de quartiers prioritaires.

Deux quartiers étaient encore éligibles à la politique de la ville au 31 décembre 2014 : le quartier des Martinets et le quartier des Barnufles. Ils font actuellement l'objet du dispositif de veille active. La Ville doit donc garder une attention particulière sur ces deux zones, puisqu'elles ne bénéficieront pas de financement « politique de la ville ». Néanmoins, elles pourront faire l'objet d'actions financées en priorité grâce au financement de droit commun.

Aujourd'hui, deux autres quartiers sont concernés : le quartier Schuman et le quartier Bergonié. Ils ont été identifiés selon le critère « taux de pauvreté ». Désormais donc, seules des actions en direction de ces deux quartiers pourront faire l'objet d'un financement spécifique « politique de la ville ».

Je rappelle que la politique de la ville est une compétence de la Communauté d'agglomération. La CAVB a donc élaboré un contrat de ville pour la période 2015-2020. Ce contrat constitue l'outil principal de mise en œuvre du projet urbain de cohésion sociale, également élaboré par la CAVB. Un travail de construction a été réalisé en concertation avec les sept villes de la CAVB, qui ont identifié six domaines prioritaires permettant de réduire les inégalités, à savoir :

- L'éducation, le décrochage scolaire, la parentalité ;
- L'insertion professionnelle ;
- Le lien social ;
- Le cadre de vie ;
- La prévention et la tranquillité publique ;
- La santé.

Il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat de ville.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 3 (M. AUBAGUE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB)

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°2015-048. AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SAERP

Jean-Marc NICOLLE

Cette délibération s'inscrit dans la suite des différents rapports que nous avons déjà examinés en Conseil municipal au cours de ces derniers mois. Il s'agit là d'approuver l'augmentation de capital de la SAERP avec un maximum de 1 328 320 euros, pour atteindre un plafond total de 3 820 000 euros.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 29

Contre : 0

Abstentions : 5 (M. WEBER-GUILLOUET, Mme PESCHAUD-BOYER, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, M. REISSER)

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°2015-049. MARCHÉS PUBLICS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHÉS POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) DES AGENTS DE LA VILLE

Jean-François BANBUCK

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés de fourniture des EPI aux agents de la Ville, tel que le recommande la commission d'appel d'offres qui s'est réunie la semaine dernière. Cinq lots sur six ont été attribués, le lot n°4 ayant été déclaré infructueux, en raison de la non-conformité des propositions.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°2015-050. AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE FOURNITURE, INSTALLATION, ENTRETIEN ET EXPLOITATION COMMERCIALE DE MOBILIERS URBAINS SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE

Jean-Marc NICOLLE

Cette délibération concerne une modification du marché, puisqu'il s'agit de retirer le sanitaire situé place de la République. En contrepartie, l'entreprise Decaux s'engage à remplacer les trois journaux électroniques d'information par une nouvelle génération de mobilier urbain.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ?

Nadia CHIBOUB

Monsieur le Maire, chers collègues. La communication est importante, mais le remplacement par des journaux électroniques n'est pas nécessaire. Supprimer un sanitaire en contrepartie est aberrant. Cela entraînera encore plus de déjections et d'insalubrité sur les murs de l'hôpital, alors même que les odeurs d'urine prédominent déjà. De plus, les sanitaires sont plus souvent hors-service, ce qui est intolérable.

Par ailleurs, la société J-C Decaux devrait effectuer plus de contrôles. Plutôt qu'un journal électronique, il faudrait ajouter un autre sanitaire sur la place Jean-Baptiste Clément pour permettre aux riverains des rues avoisinantes de vivre dans des conditions sanitaires plus correctes qu'à ce jour. Nous voterons donc contre cette délibération. Je vous remercie.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 31

Contre : 3 (M. AUBAGUE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB)

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est adopté à la majorité.

N°2015-051. AVIS QUANT À LA FUSION DES ÉCOLES MATERNELLES BENOÎT-MALON 1 ET BENOÎT-MALON 2

Zohra SOUGMI

Il vous est demandé ce soir de donner un avis sur la fusion des écoles maternelles Benoît-Malon 1 et Benoît-Malon 2. En effet, depuis la rentrée de septembre 2014, Madame PREIN, directrice de l'école maternelle Benoît-Malon 1, à la charge des sept classes des deux écoles (quatre pour Benoît-Malon 1 et trois pour Benoît-Malon 2). Au regard de cette composition, il s'avère donc pertinent de fusionner ces deux écoles, afin d'avoir une unité administrative. J'ajoute que cet avis un reçu un avis favorable à l'unanimité (enseignants et parents d'élèves) au Conseil d'école. Je vous demande donc d'aller dans le même sens en donnant un avis positif à cette fusion.

Jean-Luc LAURENT

Je précise que c'est bien le Ministère de l'éducation nationale qui rend sa décision. Nous n'avons simplement qu'un avis à émettre. Y a-t-il des demandes d'interventions ? (*Il n'y en a pas*). Je mets ce rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°2015-052. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR L'ACCEPTATION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE EN VUE DU RENOUELEMENT DE LA CONCESSION FUNÉRAIRE N°27-028

Jean-Marc NICOLLE

Comme le contenu de cette délibération figure dans le titre, je vous propose simplement de répondre aux éventuelles questions.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

Jean-Marc NICOLLE

Cette modification consiste à transformer cinq postes d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe en cinq postes d'adjoints administratifs de 2^{ème} classe, un poste de puéricultrice de classe normale en un poste d'infirmière en soin généraux de classe normale et un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe en un poste d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe.

Par ailleurs et compte tenu de l'état d'avancement du projet du centre de supervision urbaine (CSU), il convient également de créer un poste de gardien de police pour occuper les fonctions de responsable du CSU et quatre postes d'adjoints techniques de métier « agent de surveillance de la voie publique » pour exercer les missions d'opérateurs. De fait, deux postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe sont supprimés dans le tableau des effectifs.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Bernard AUBAGUE

Une fois de plus, la Ville recrute et augmente ses effectifs. Nous demandons le gel des augmentations du nombre d'agents, hormis pour la sécurité.

Jean-Marc NICOLLE

Justement, il s'agit uniquement de transformations de postes, hormis pour la sécurité. J'ajoute que nous devons aussi pallier les départs en retraite et les mutations. Les seuls agents concernés sont donc liés au centre de supervision urbaine.

Jean-Luc LAURENT

Je mets ce rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 31

Contre : 3 (M. AUBAGUE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB)

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est donc adopté à la majorité.

N°2015-054. RESSOURCES HUMAINES - RECRUTEMENT D'UNE INFIRMIÈRE CPEF POUR LE CENTRE DE PROTECTION MATERNEL ET INFANTILE - CONTRACTUEL DE CATÉGORIE A

Jean-Marc NICOLLE

Le titre du rapport évoque à lui seul la délibération, dont le contenu comporte l'ensemble des missions affectées à cet agent. Je précise que ce poste de catégorie A relève de la filière médico-sociale.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Bernard AUBAGUE

Je constate encore une fois que peu de personnes souhaitent travailler sur la ville et que vous êtes obligés d'aller rechercher des contractuels ailleurs.

Jean-Luc LAURENT

Il faudrait vous mettre en accord avec vous-même car soit vous dites que personne ne souhaite venir travailler au Kremlin-Bicêtre, soit vous dites qu'il y a trop de personnel ! On ne peut pas dire les deux en même temps. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 31

Contre : 3 (M. AUBAGUE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB)

Abstentions : 0

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport est donc adopté à la majorité.

N°2015-055. RESSOURCES HUMAINES - RECRUTEMENT DE LA COORDINATRICE DU SERVICE PETITE ENFANCE - CONTRACTUEL DE CATÉGORIE A

Jean-Marc NICOLLE

Comme pour le poste précédent, cette délibération concerne la reconduction d'un agent contractuel de catégorie A, qui lui relève de la filière administrative.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des demandes d'interventions ?

Bernard AUBAGUE

Je ferai la même remarque que précédemment.

Jean-Luc LAURENT

Vous ne pouvez pas faire la même remarque puisque l'agent est déjà en poste.

Bernard AUBAGUE

Peut-être mais vous avez dû une fois de plus faire appel au centre départemental car les titulaires n'ont pas répondu.

Jean-Luc LAURENT

Cela est tout à fait normal. Il arrive parfois que certains postes ne soient pas pourvus.

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 26

Contre : 3 (M. AUBAGUE, M. HASSANI, Mme CHIBOUB)

Abstentions : 5 (M. WEBER-GUILLOUET, Mme PESCHAUD-BOYER, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, M. REISSER)

Jean-Luc LAURENT

L'examen des rapports est maintenant terminé. Il me reste à vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis le Conseil municipal du 16 avril 2015, dans le cadre de la délégation que vous m'avez confiée en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Je vous donc demande de prendre acte des 58 décisions prises depuis notre dernière séance.

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

Jean-Luc LAURENT

Je vous souhaite un bel été au Kremlin-Bicêtre ou ailleurs et vous propose de lever la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h40.